



Strasbourg, 3 mars 2013

**MONEYVAL(2012)23**

**COMITE D'EXPERTS  
SUR L'EVALUATION DES MESURES DE LUTTE  
CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX  
ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME  
(MONEYVAL)**

**40<sup>e</sup> REUNION PLENIERE**

**Strasbourg, 3 - 7 décembre 2012**

**RAPPORT DE REUNION**

Mémoire  
préparé par le Secrétariat de MONEYVAL

## RESUME

Au cours de la 40<sup>ème</sup> réunion plénière tenue à Strasbourg du 3 au 7 décembre 2012, le Comité MONEYVAL a célébré ses 15 ans d'existence, et :

- a souhaité la bienvenue aux Dépendances de la Couronne britannique Guernesey, Jersey et l'île de Man ;
- a salué la nomination de M. Philipp Röser en tant qu'expert scientifique auprès du Comité pour les aspects financiers ;
- a examiné et adopté le Rapport d'évaluation mutuelle du 4<sup>ème</sup> cycle sur la Moldova. Cette dernière a été invitée à fournir d'ici décembre 2014 un rapport de suivi au titre des procédures de suivi ordinaires ;
- a examiné et adopté le Rapport d'évaluation mutuelle du 4<sup>ème</sup> cycle sur la Lituanie. Eu égard aux sérieuses lacunes du régime lituanien de LCB/FT qui ne sont toujours pas comblées depuis le précédent rapport d'évaluation de 2006, il a été décidé de demander à la Lituanie de présenter son premier rapport de suivi en mars 2014 au titre de la procédure accélérée et d'appliquer l'étape ii des procédures de conformité renforcée<sup>1</sup> ;
- a examiné et adopté les rapports de progrès du 2<sup>ème</sup> cycle concernant la Serbie, l'Arménie et l'Ukraine ;
- a examiné et adopté les rapports de progrès du 3<sup>ème</sup> cycle concernant le Monténégro et demandé la présentation d'un rapport supplémentaire avant décembre 2013 ;
- a examiné les rapports de l'Albanie et de la Bosnie-Herzégovine dans le cadre de l'étape ii) et de l'étape i) respectivement, des procédures de conformité renforcée, et demandé aux deux pays de présenter un autre rapport en avril 2013 ;
- a examiné les mesures prises par les pays pour remédier aux lacunes importantes identifiées au cours du contrôle de conformité de tous les éléments notés « NC » et « PC » lors du 3<sup>ème</sup> cycle au regard de trois des cinq pays ci-après (la Croatie, la Géorgie, la Moldova, l'ex-République yougoslave de Macédoine et l'Ukraine), à qui il a été demandé de rendre compte des progrès accomplis avant avril 2013, la Géorgie et l'Ukraine ayant pour leur part été invitées à le faire avant septembre 2013 ;
- a été informé de l'état d'avancement des projets en cours et des travaux du GAFI, y compris du Groupe d'examen régional Europe/Eurasie, et a procédé à un échange de vues sur la Méthodologie d'évaluation de l'efficacité proposée pendant le 4<sup>ème</sup> cycle des évaluations du GAFI et le 5<sup>ème</sup> cycle des évaluations de MONEYVAL ;
- a été informé de l'état d'avancement de la jurisprudence de la CEDH et des questions relatives à la RS.III ;
- a été informé par la Commission européenne sur l'élaboration de la 4<sup>ème</sup> Directive anti-blanchiment et l'avancement des initiatives LCB/FT dans d'autres enceintes ;
- a examiné les modifications à la partie statistique du format de rapport de suivi du 4<sup>ème</sup> cycle d'évaluation ;
- a procédé à un échange de vues sur la réalisation des études nationales de risques et les progrès réalisés dans les pays membres de MONEYVAL depuis juillet 2012 ;
- a été informé de l'état d'avancement des travaux sur les typologies menés au sein de MONEYVAL et dans d'autres institutions ;
- a pris note de l'invitation de l'APES de participer à l'élaboration de la convention du Conseil de l'Europe contre la manipulation des résultats des matchs et a invité les délégations intéressées à se manifester ;

---

<sup>1</sup> Série de mesures graduées à prendre en cas de non-conformité avec les documents de référence de MONEYVAL.

- a été informé par la Hongrie de l'état des progrès réalisés depuis la 4<sup>ème</sup> visite d'évaluation et a pris acte du souhait du pays de solliciter le retrait de la procédure de suivi ordinaire en avril 2013 ;
- a pris note de l'état des signatures et ratifications de la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment de capitaux, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE n°198).

### **PROCES VERBAL DES DEBATS DE MONEYVAL**

1. Le Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL) a tenu sa 40<sup>ème</sup> réunion plénière du 3 au 7 décembre 2012, à Strasbourg, sous la présidence de M. Vladimir NECHAEV (Fédération de Russie).

#### **Points 1, 2, 3, 4, 5 – Ouverture de la réunion plénière, discours de MM. Thorbjørn Jagland, Claude Mignon et Bjørn S. Aamo et réponse du Président**

2. Le Président ouvre la réunion plénière marquant le 15<sup>ème</sup> anniversaire de MONEYVAL, et souhaite la bienvenue aux délégués et aux invités. Une partie de la session pour le 15<sup>e</sup> anniversaire est ouverte aux représentants des médias.

3. A la séance inaugurale, M. Thorbjørn Jagland, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, souligne que la création de MONEYVAL en 1997 a constitué une avancée majeure dans la lutte contre le blanchiment d'argent, et que cette commémoration est l'occasion de se tourner vers l'avenir pour faire face aux nouvelles menaces. Afin de combattre efficacement le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, les États doivent avoir en commun des normes et des principes et savoir ce qu'ils peuvent attendre les uns des autres. Le Secrétaire Général encourage tous les Etats à ratifier dans les meilleurs délais les conventions du Conseil de l'Europe dans ce domaine, à savoir la Convention de Varsovie de 2005 relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme, et la Convention sur la prévention du terrorisme. Il note qu'alors que le monde est en proie à une crise financière et économique, les criminels essaient d'exploiter les maillons les plus vulnérables, et les Etats membres du Conseil de l'Europe, en particulier les juridictions de MONEYVAL, ne peuvent pas être leurs points d'entrée. Il ajoute que le fait de financer un pays avec de l'argent d'origine criminelle est non seulement une erreur, mais aussi une politique à court terme car cela sape inévitablement la confiance dans le système financier national et pénalise de ce fait directement son développement économique.

4. S'adressant aux membres de MONEYVAL, Claude Mignon, Président de l'APCE, souligne la contribution que l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et les parlements nationaux pourraient apporter à l'action du Comité. « Il est évident que, lorsque la mise en œuvre des recommandations du MONEYVAL implique des changements dans la législation, c'est aux parlements nationaux d'adopter des lois ou des amendements. Il est donc important de faire en sorte que les parlementaires connaissent les rapports du MONEYVAL et les recommandations formulées, et qu'ils maîtrisent avec efficacité les normes et les standards sur lesquelles ces évaluations sont fondées. » Il préconise la participation systématique d'un représentant de l'Assemblée parlementaire aux réunions du MONEYVAL, possibilité qui est déjà prévue par une résolution statutaire du Comité. Le Président estime que « Le rôle essentiel revient ici aux membres des délégations nationales à l'APCE qui devraient systématiquement informer les présidents des commissions compétentes des

parlements nationaux des rapports en préparation et des rapports publiés. Pourquoi ne pas envisager des auditions parlementaires, avec la participation des fonctionnaires de l'exécutif et des experts, voire ceux du MONEYVAL, pour présenter les conclusions des évaluateurs aux parlementaires ? Cela permettrait de mieux expertiser en amont des projets de lois et des propositions législatives destinés à pallier les manquements constatés dans les rapports du MONEYVAL. » poursuit-il.

5. Dans son discours, le Président du GAFI Bjørn S. Aamo met l'accent sur le rôle essentiel que joue MONEYVAL dans le réseau mondial de LCB/FT. Le processus d'évaluation mutuelle de MONEYVAL, qui est par ailleurs un modèle à suivre, et le niveau général élevé de ses rapports contribuent de manière déterminante à garantir l'interprétation cohérente et rigoureuse des normes du GAFI dans la région Europe. Le Président du GAFI souligne que les travaux et l'expérience de MONEYVAL ont permis de renforcer le réseau de LCB/FT dans le monde. Par ses efforts sans relâche, MONEYVAL a influencé la façon dont le réseau mondial veille à ce que ses membres appliquent ces normes. Le réseau mondial de LCB/FT n'aurait pas, selon lui, atteint le niveau de développement actuel, n'eût été cette contribution. Il adresse ses félicitations à MONEYVAL pour les résultats obtenus au cours des 15 années écoulées et lui souhaite de rester à ce niveau d'excellence dans les années à venir en tant que partie intégrante du réseau mondial.

6. Le Président remercie les éminentes personnalités qui se sont exprimées pour leurs observations. Il partage les propos du Président de l'APCE concernant l'importance de créer des synergies entre les mécanismes de « monitoring » et la nécessité d'explorer les moyens de resserrer les liens avec l'Assemblée parlementaire. Il dit sa satisfaction que le travail de MONEYVAL ait été reconnu par le Comité des ministres qui, en 2010, a élevé le Comité au rang d'organe de « monitoring » permanent indépendant du Conseil de l'Europe rendant compte directement aux ministres. Il insiste aussi sur l'importance des processus de suivi au sein de MONEYVAL depuis sa création. Il remercie les experts scientifiques, John Ringguth et son secrétariat réduit mais d'une très grande efficacité. La réunion se poursuit à huis clos.

**Point 6, 7, 8 – Interventions des anciens présidents ; observations de Mme Eva Rossidou-Papakyriakou et de M. Christopher Burdick, présentation de M. Herbert Zammit Laferla.**

7. Les trois anciens présidents de MONEYVAL et d'autres invités interviennent dans la deuxième partie de la session consacrée à la commémoration. M. Klaudio Stroligo (ancien Chef de la CRF slovène), le Dr. Silvio Camilleri (Président de la cour, Malte) – intervention lue par M. Anton Bartolo (Vice-Président) - et le Dr. Vasil Kirov (ancien Chef de la CRF bulgare) rappellent leurs expériences personnelles et les principaux succès et événements ayant jalonné leur mandat au Comité.

8. Mme Antigoni Hadjixenophontos lit la déclaration de Mme Eva Rossidou-Papakyriakou (Chef de la Délégation de Chypre et membre fondateur), absente en raison de la présidence chypriote de l'Union européenne, qui met l'accent sur l'importance actuelle de MONEYVAL sur la scène internationale et transmet ses félicitations à l'occasion du 15<sup>ème</sup> anniversaire.

9. M. Christopher Burdick (Chef de la Délégation des États-Unis) reconnaît, dans son bref exposé, le travail important de MONEYVAL et sa coopération avec le GAFI. Il remet au Secrétariat un certificat du Gouvernement américain félicitant MONEYVAL pour son travail.

10. M. Herbert Zammit Laferla (ancien expert scientifique auprès de MONEYVAL) relève dans sa présentation les étapes majeures du développement de MONEYVAL, en particulier les points importants de l'examen des progrès réalisés par les pays. Mise en place dans la première revue horizontale préparée par M. Ringguth en 2002, la procédure a été

développée dans les deuxième et troisième revues. Il fait le point sur les évolutions majeures survenues en 15 ans en ce qui concerne les mesures préventives, mais note l'ampleur du travail qui reste encore à accomplir par les services répressifs et le ministère public pour obtenir des condamnations significatives pour blanchiment d'argent et des ordonnances de confiscation dissuasives dans les pays de MONEYVAL.

11. Dans sa brève conclusion, le Président observe que, si MONEYVAL est une réussite exemplaire du Conseil de l'Europe, il reste encore beaucoup à accomplir. Il note que la nouvelle méthodologie, qui sera introduite en février 2013, représente des enjeux importants.

### **Points 9 et 10 – Adoption de l'ordre du jour, informations communiquées par le Président**

#### **Point 9 : Adoption de l'ordre du jour**

Le Comité adopte l'ordre du jour tel qu'il figure à l'Annexe I. La liste des participants est reproduite à l'Annexe II.

#### **Point 10 : Informations communiquées par le Président**

##### **Point 10.1 : La bienvenue est souhaitée aux Dépendances de la Couronne britannique Jersey, Guernesey, et l'île de Man**

12. Le Président annonce que le Comité des ministres a accédé à la demande du Royaume-Uni de soumettre les Dépendances de la Couronne britannique Jersey, Guernesey, et l'île de Man aux procédures d'évaluation de MONEYVAL. Il leur souhaite la bienvenue au Comité. Les représentants des trois Dépendances de la Couronne le remercient et indiquent les avantages mutuels qu'ils attendent de leur participation et coopération avec MONEYVAL.

#### **Point 10.2 : Correspondance du Président**

13. Le Président informe la plénière de sa correspondance avec les délégations qui font actuellement l'objet de la procédure de suivi des éléments notés « NC » ou « PC ».

14. Il donne aussi des informations sur les lettres échangées avec le Président du Groupe d'action financière après la dernière plénière.

### **Point 11 - Informations communiquées par le Secrétariat**

15. Le Secrétaire exécutif communique à la plénière les informations résumées ci-après.

16. M. Philipp Röser a été nommé par le Conseil de l'Europe en tant qu'expert scientifique auprès du Comité.

17. L'ordre du jour des évaluations et réunions pour 2013 est présenté en même temps que le calendrier provisoire des visites de suivi du 4<sup>ème</sup> cycle prévues en Israël, Roumanie, ex-République yougoslave de Macédoine, Liechtenstein, Estonie et peut-être en Fédération de Russie.

18. Les Secrétariats de MONEYVAL et du Groupe Eurasie présentent les résultats de leur atelier conjoint consacré aux Recommandations 2012 du GAFI, qui s'est tenu à Strasbourg du 19 au 21 septembre 2012. Le Groupe Eurasie note que l'atelier a été l'occasion de resserrer ses liens de coopération avec MONEYVAL.

19. Le Secrétariat informe aussi la Plénière des résultats de la participation de la délégation de MONEYVAL aux réunions intersessions et plénière du GAFI. Les délégations du Liechtenstein, de Saint-Marin, de la Moldova et le Secrétariat ont assisté à la réunion intersessions du WGEI, qui s'est déroulée du 4 au 7 septembre 2012 à Paris. Un point a été fait sur l'état d'avancement de l'examen en cours de la nouvelle méthodologie d'évaluation. Il est noté que les propositions actuelles concernant la réalisation des évaluations mobiliseront des moyens beaucoup plus importants du Secrétariat de MONEYVAL.

20. Le Secrétaire exécutif et d'autres membres du Secrétariat ont participé aux réunions suivantes depuis la dernière plénière :

- 20<sup>ème</sup> Forum économique et environnemental de l'OSCE, Prague 12-14 septembre 2012.
- Réunion chypriote de haut niveau de la Plate-forme des Agences de recouvrement d'actifs (ARO), 22 -24 octobre 2012.
- Réunion spéciale du Comité contre le terrorisme avec les Etats membres et les organisations internationales et régionales compétentes en matière de prévention et de lutte contre le financement du terrorisme, 20 novembre, New York.
- Audience publique sur la coopération contre le blanchiment d'argent et les mesures de confiscation organisée par le Comité spécial du Parlement européen contre la criminalité organisée, la corruption et le blanchiment d'argent (Bruxelles, Belgique, 28 novembre 2012)

**Point 12 – Intervention de M. Bjørn S. Aamo, Président du GAFI, sur le programme de son mandat et échanges de vues**

21. Dans son intervention devant la Plénière de MONEYVAL, M. Aamo expose essentiellement les principales mesures du programme du GAFI pour 2012-2013 sous la Présidence norvégienne. En présentant les défis inhérents aux nouvelles normes du GAFI et le prochain cycle d'évaluation, il indique que le processus de suivi de MONEYVAL constitue un socle solide sur lequel asseoir la mise en œuvre des Recommandations révisées du GAFI. Il déclare aussi que le GAFI espère travailler de concert avec MONEYVAL et les autres ORTG pour élaborer une approche davantage convergente en matière de méthode d'évaluation et de procédures de suivi afin d'accroître l'homogénéité des évaluations et de contribuer à renforcer les processus dans le cadre du réseau mondial. Il souligne la nécessité de maintenir un dialogue constant et des échanges avec les représentants du secteur privé et de la société civile pour mettre en œuvre les nouvelles normes du GAFI, et de s'employer sans relâche à identifier et évaluer les nouvelles menaces qui pèsent sur l'intégrité financière. Enfin, il informe la Plénière des discussions en cours au GAFI sur l'amélioration des méthodes de travail et de l'organisation internes ainsi que sur son éventuel élargissement à d'autres participants, cette dernière question supposant aussi de faire évoluer le rôle que peuvent jouer les ORTG dans le réseau mondial.

**Point 13 – Processus du Groupe d'examen des questions de coopération internationale (ICRG) – Point par le co-Président du Groupe d'examen régional Europe/Eurasie (ERRG)**

Le Dr. Anton Bartolo, vice Président de MONEYVAL et co-Président du Groupe EERG (Malte), informe la Plénière des résultats des discussions tenues pendant la réunion du Groupe le 20 septembre 2012, pendant laquelle les rapports sur l'Albanie, le Tadjikistan, le Kirgizstan et la Turquie ont été examinés.

## **Point 14 – Informations communiqués par l'Union européenne**

### **14.1 Commission européenne**

22. Le représentant de la Commission européenne félicite MONEYVAL des succès remportés au cours de ces 15 années, indiquant que l'Union européenne suit de très près son travail et ses procédures qui sont d'une extrême utilité. Il fait savoir que la Commission a engagé la consultation inter-service sur la 4<sup>ème</sup> Directive LCB/FT et que le projet de directive sera disponible avant la prochaine Plénière de MONEYVAL.

### **14.2 Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne**

23. Le Secrétariat du Conseil de l'Union européenne adresse également ses félicitations à MONEYVAL à l'occasion de son 15<sup>ème</sup> anniversaire. Les derniers développements intervenus au sein du Conseil de l'Union sont l'adoption du rapport final de la réunion « Justice et Affaires intérieures » (JAI) sur la criminalité et les investigations financières menées par le Conseil des ministres de la Justice et des Affaires intérieures. Les trois conclusions principales de ce rapport sont les suivantes : 1) le crime ne doit pas payer (une nouvelle Directive sur le gel des avoirs et les produits du crime est en cours de préparation), 2) des travaux sont en cours sur les registres centraux des comptes bancaires, 3) il est nécessaire de mieux partager les résultats concrets. Le Secrétariat distribuera une copie du rapport à tous les délégués MONEYVAL.

## **Point 15 – Entente entre les États membres de l'UE concernant la procédure pour la reconnaissance de l'équivalence des pays tiers**

24. A la 37<sup>ème</sup> Plénière en décembre 2011, le Secrétariat a annoncé l'élaboration, par le Comité de l'UE sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, d'une série de critères relatifs à la procédure pour la reconnaissance de l'équivalence des pays tiers conformément à la Directive anti-blanchiment (2005/60/CE). Le Secrétariat assure les membres qu'il les aidera à l'appliquer conformément aux critères.

## **Point 16 – Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE n°198).**

25. Le Secrétaire exécutif fait le point de l'état des signatures et ratifications, et expose les dispositions prises depuis la dernière Plénière afin de mieux tirer profit des ressources de MONEYVAL pour les évaluations de la Conférence des Parties. Un membre du Secrétariat a soulevé des questions relatives à la Convention au cours de la dernière visite en Croatie. Le Secrétariat de MONEYVAL recherche un arrangement semblable avec le GAFI, avec l'éventuelle participation de membres qui sont aussi Parties à la STCE n° 198 aux visites sur places effectuées par ce dernier. Une réponse de principe positive a été donnée à notre proposition dont les éléments seront examinés dans le cadre du processus d'amélioration des procédures du 4<sup>ème</sup> cycle d'évaluation du GAFI, en 2013. La Conférence des Parties à la STCE n°198 examinera en juin 2013 les rapports concernant la Croatie et la Pologne.

## **Point 17 – Examen du rapport de progrès des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycles concernant la Serbie**

26. Le Secrétariat présente son analyse du Rapport de progrès concernant les Recommandations essentielles, dans lequel sont énoncées les évolutions survenues depuis l'adoption du premier rapport de progrès. Le rapport dans son intégralité est soumis à l'examen des pairs par la Plénière, avec l'aide du pays rapporteur (Saint-Siège, y compris l'État de la Cité du Vatican) qui prend acte des progrès accomplis par la Serbie et demande, ainsi qu'une autre délégation, un certain nombre de précisions.

### *Décision prise*

27. A l'issue de l'examen de ce deuxième rapport de progrès, la Plénière juge que les informations communiquées et les progrès réalisés sont satisfaisants. Par conséquent, elle approuve le rapport et l'analyse des progrès au regard des Recommandations essentielles. Conformément à la règle 41 des Règles de procédure, le rapport de progrès devra être mis à jour tous les deux ans entre les visites d'évaluation (à savoir, en décembre 2014), sachant que la plénière peut décider de raccourcir ce délai. Le rapport de progrès sera automatiquement publié conformément aux Règles de procédure.

### **Point 18 – Examen du rapport de progrès des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycles concernant l'Arménie**

28. Le Secrétariat présente son analyse du Rapport de progrès concernant les Recommandations essentielles, qui expose les évolutions survenues depuis l'adoption du premier rapport de progrès. Le rapport dans son intégralité est soumis à l'examen des pairs par la Plénière avec l'aide du pays rapporteur (Israël), qui prend note des progrès accomplis par l'Arménie et soulève un certain nombre de questions, avec d'autres délégations, l'expert scientifique pour les aspects financiers et le FMI.

### *Décision prise*

29. A l'issue de l'examen de ce deuxième rapport de progrès, la Plénière juge que les informations communiquées et les progrès réalisés sont satisfaisants. Par conséquent, elle approuve le rapport et l'analyse des progrès au regard des Recommandations fondamentales. Conformément à la règle 41 des Règles de procédure, le rapport de progrès devra être mis à jour tous les deux ans entre les visites d'évaluation (à savoir, en décembre 2014), sachant que la Plénière peut décider de raccourcir ce délai. Le rapport de progrès sera automatiquement publié conformément aux Règles de procédure.

### **Point 19 – Échanges de vues sur la Méthodologie d'évaluation de l'efficacité proposée dans le cadre du 4<sup>ème</sup> cycle d'évaluation du GAFI et du 5<sup>ème</sup> cycle d'évaluation de MONEYVAL**

30. La Plénière procède à des échanges de vues approfondis qui permettent de sensibiliser les délégations de MONEYVAL à la nouvelle méthodologie d'évaluation de l'efficacité. Le Secrétariat de MONEYVAL sollicite aussi des commentaires sur la méthodologie avant la réunion intersessions prévue à Luxembourg la semaine prochaine.

31. Le Secrétariat informe la Plénière qu'à la suite de l'adoption des nouvelles Recommandations du GAFI, la Méthodologie 2004 sera remplacée par une méthodologie d'évaluation comportant deux parties distinctes, consacrées pour l'une à la conformité technique, pour l'autre à l'efficacité. Les points relatifs à l'efficacité dans la Méthodologie 2004 seront détachés du volet sur la conformité technique et insérés dans la nouvelle Méthodologie relative à l'efficacité. Vu le nombre relativement faible des modifications apportées au cadre d'évaluation de la conformité technique, les échanges de vues sont focalisés exclusivement sur l'évaluation de l'efficacité.

32. Le Secrétariat souligne que MONEYVAL a déjà mis l'accent sur l'efficacité dans le cadre du 4<sup>ème</sup> cycle d'évaluation, bien que dans le contexte des méthodologies 2003/2004. Toutefois, afin de se démarquer significativement des pratiques anciennes, il est proposé que le Secrétariat évalue la conformité technique à titre de travaux théoriques et que la tâche d'apprécier l'efficacité soit dévolue aux évaluateurs après une visite dans le pays.

33. Au cours des débats, la plénière indique que, dans certaines situations, l'efficacité pourrait être obtenue sans que la conformité technique soit totale. Par conséquent, cette question devrait être laissée à l'appréciation de chaque équipe d'évaluation. Par ailleurs, il serait procédé à une évaluation de l'efficacité dans tous les cas, indépendamment du degré de conformité technique.

34. Le Secrétariat évoque l'introduction de notations en vue d'évaluer l'efficacité. Par ailleurs, il est précisé que la Méthodologie définira trois degrés d'efficacité sur la base d'un résultat de haut niveau, trois résultats intermédiaires et trois résultats immédiats. Les débats qui suivent portent essentiellement sur les résultats immédiats.

35. Lors des débats, la nécessité de disposer d'informations de fond plus nombreuses, notamment de statistiques, est souvent évoquée. Le Secrétariat encourage les pays à vérifier que leurs mécanismes de collecte de données sont à même de produire les informations et éléments nécessaires pour démontrer l'efficacité dans le cadre du prochain cycle d'évaluation. De surcroît, il est important que ceux-ci lancent le processus de collecte dès que possible pour faire en sorte de disposer de données comparatives suffisantes, et développent et perfectionnent les mécanismes de collecte en conséquence.

36. Le Secrétariat fait ensuite une courte présentation de chaque résultat intermédiaire ; plusieurs délégations interviennent sur des aspects particuliers. Il est convenu de diffuser les éléments des présentations du Secrétariat et des délégations sur le site internet sécurisé de MONEYVAL.

**Point 20 – Point sur la jurisprudence de la CEDH et la RS.III – Professeur William Gilmore, expert scientifique sur les aspects juridiques**

37. L'expert scientifique sur les aspects juridique, le Professeur William Gilmore, fait le point sur les dernières évolutions de la jurisprudence la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) concernant la RS.III.

38. Pour commencer, il rappelle les principales décisions prises par les cours de justice ou organisations internationales (CEDH, CEJ, HCR) intéressant le dispositif de lutte contre le financement du terrorisme, et cite en particulier l'affaire Youssef Moustafa NADA c. Suisse (requête n°10593/08 CEDH).

39. Le Professeur Gilmore fournit à la Plénière une analyse des principaux aspects pertinents de l'affaire au regard du système LCB/FT.

40. Après avoir présenté le contexte général et les principales violations des droits de l'homme constatées par la Grande Chambre (articles 8 et 13 de la Convention), le Professeur Gilmore évoque les conclusions les plus importantes pouvant être tirées de cet arrêt.

41. L'affaire Nada (qui concerne essentiellement une restriction de circulation infligée par le régime de sanction des Nations-Unies, et présente de ce fait un intérêt direct limité pour MONEYVAL) constitue néanmoins un exemple concret de situation dans laquelle coexistent les obligations d'un État découlant des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU fondées sur le chapitre VII, et les obligations résultant du statut de Partie à la Convention européenne des droits de l'homme.

42. L'expert attire l'attention de la Plénière sur les paragraphes 196 et 197 de l'arrêt, qui soulignent que, « A la lumière de la nature spécifique de la Convention en tant que traité de garantie collective des droits de l'homme et des libertés fondamentales, la Cour estime que l'État défendeur ne pouvait pas valablement se contenter d'avancer la nature contraignante

des résolutions du Conseil de sécurité, mais aurait dû la convaincre qu'il avait pris – ou au moins tenté de prendre – toutes les mesures envisageables en vue d'adapter le régime des sanctions à la situation individuelle du requérant. ». En l'espèce, la Suisse n'a pas convaincu la Cour. Il a été dit que celle-ci « aurait estimé que les autorités suisses n'avaient pas suffisamment tenu compte des réalités de l'affaire, notamment de la situation géographique exceptionnelle de Campione d'Italia (le lieu où vivait M. Nada lorsque la restriction de circulation lui a été imposée) ; la durée considérable des mesures ; » la nationalité, l'âge et l'état de santé du requérant.

43. Il indique que l'arrêt de la Cour revêt un intérêt particulier pour les pays membres de MONEYVAL au regard de certains principes, qui ont été explicités par celle-ci. Le plus pertinent en ce qui concerne notamment la question particulière de la relation entre la Convention et les Résolutions du Conseil de sécurité veut qu'en interprétant les Résolutions, l'on « présume que le Conseil de sécurité n'a pas pour intention d'imposer aux Etats membres des obligations qui iraient à l'encontre des principes fondamentaux des droits de l'homme. » En cas d'ambiguïté au regard d'une Résolution, la Cour (et, donc, les pays lorsqu'ils s'acquittent de leurs obligations) doit par conséquent choisir l'interprétation qui est le plus en harmonie avec les prescriptions de la Convention et évite des conflits avec d'autres obligations. « Le Conseil de sécurité emploierait des termes clairs et explicites s'il souhaitait néanmoins que les Etats prennent des mesures particulières qui entreraient en conflit avec les obligations que leur impose le droit international des droits de l'homme. »

44. A la fin de son analyse, l'expert scientifique souligne l'importance particulière que la Cour attache au fait que les autorités n'ont informé le Comité des sanctions que le 2 septembre 2009 des conclusions de l'enquête contre le requérant (M. Nada), qui avait été arrêtée plus de quatre ans auparavant, en mai 2005. L'arrêt de l'enquête revêtait une importance manifeste au regard du retrait attendu des sanctions à son endroit (le nom du requérant a effectivement été supprimé de la liste le 23 septembre 2009, peu de temps après que la Suisse ait envoyé au Comité des sanctions une copie de la lettre du ministère public fédéral confirmant que l'enquête de police judiciaire contre M.Nada n'avait pas découvert des indices ou preuves permettant d'établir l'existence de liens entre ce dernier et des personnes ou organisations associées à Osama bin Laden, al-Qaeda ou les Talibans). La communication tardive de ces conclusions a fait l'objet de critiques particulières.

### **Point 21 – Informations sur les initiatives LCB/FT dans d'autres organisations**

45. Les représentants de différentes organisations informent la Plénière des dernières initiatives en matière de LCB/FT lancées par leurs institutions.

#### **21.1 FMI**

46. Les représentants du FMI présentent des informations sur l'aide apportée au ministère arménien des Finances concernant des aspects liés à la surveillance des casinos.

#### **21.2 GSCFI**

47. Le représentant du Groupe de superviseurs des centres financiers internationaux fait part de la réactualisation en cours de la déclaration de bonnes pratiques en matière de surveillance des prestataires de services aux entreprises et des fiducies afin de les harmoniser avec les prescriptions du GAFI.

### 21.3 Groupe Eurasien sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (EAG)

48. Le représentant de l'EAG annonce que les membres du Groupe ont participé à la mission de la CTED en octobre, en Fédération de Russie. Une autre mission a eu lieu au Kirgystan. Un atelier sur l'évaluation nationale des risques s'est tenu pendant la Plénière de l'EAG, en novembre, à New Delhi.

### 21.4 OSCE

49. Le représentant de l'OSCE fait savoir que plusieurs réunions consacrées aux questions de LCB/FT et de corruption ont eu lieu à Vienne, Dublin et Prague sous la Présidence irlandaise. Les principales conclusions de ces réunions peuvent être consultées sur le site web de l'OSCE. Le manuel de l'OSCE sur la collecte des données a été publié récemment ; le représentant de l'OSCE remercie MONEYVAL pour son aide.

### 21.5 GAFI

50. Des informations détaillées sur les faits nouveaux survenus au GAFI sont fournies à toutes les délégations dans le rapport à MONEYVAL.

### Points 22 et 23 – Examen du projet de Rapport d'évaluation mutuelle du 4<sup>ème</sup> cycle concernant la Moldova

51. La Plénière examine le projet de rapport d'évaluation du 4<sup>ème</sup> cycle concernant la Moldova. Le Secrétariat présente l'équipe d'évaluation, explique les modifications proposées au rapport et signale les points soulevés par le groupe d'examen et les experts scientifiques qui n'ont pas été acceptés par les évaluateurs lors de la réunion préalable avec les autorités moldaves et doivent être résolus par la plénière. Le Secrétariat donne brièvement des informations au sujet de la visite sur place, qui a eu lieu du 20 au 26 novembre 2011.

52. « L'ex-République yougoslave de Macédoine » constitue le groupe ad hoc. Les pays intervenants sont l'Azerbaïdjan (aspects juridiques), Andorre (aspects de l'application de la loi) et Estonie (aspects financiers).

53. Le Président passe à l'examen du projet de rapport, au cours duquel interviennent les délégations de l'Estonie, du Liechtenstein, de l'Andorre, de la Pologne, de la Roumanie, de l'Azerbaïdjan, de l'Ukraine, de l'Albanie, du GAFI, du FMI, de la Banque mondiale et les experts scientifiques. Les recommandations et questions suivantes sont examinées sur la base des résultats des discussions.

#### *Questions importantes soulevées*

**54. Infraction de blanchiment de capitaux (R.1) :** le sens du terme « *achizitionarea* » dans le texte de loi donne lieu à des discussions. Le FMI est d'avis que l'on devrait considérer que le terme prend en compte toutes les formes d'acquisition d'avoirs et qu'il est donc conforme aux prescriptions de la Convention de Vienne. Les évaluateurs et le Secrétariat de MONEYVAL considèrent au contraire que l'acquisition de biens sous forme de cadeau ou de don n'est pas couverte. Etant elles-mêmes confrontées à pareils problèmes de traduction, plusieurs délégations se rallient à cette position et se prononcent en faveur de la proposition du FMI. De ce fait, l'élément technique qui justifie la notation dans l'encadré de notation est supprimé et la notation relative à la R.1 relevée à LC.

**55. Confiscation (R.3) :** plusieurs délégations et observateurs considèrent diversement la question de l'exhaustivité des dispositions relatives à la saisie ou la confiscation et les

procédures en place en Moldova. L'analyse de l'équipe d'évaluation sur ces aspects est confirmée.

**56. Lois sur le secret professionnel (R.4) :** plusieurs délégations estiment que la disposition juridique mentionnée par l'équipe d'évaluation comme représentant une insuffisance potentielle au regard de l'application des prescriptions de la Recommandation 4 n'a pas empêché la mise en œuvre des obligations de LCB/FT. Un consensus se dégage pour supprimer l'élément connexe qui justifie la notation et de porter celle-ci à C.

**57. Conservation des documents (R10) :** la délégation polonaise propose de classer le point concernant l'efficacité, qui justifie la notation, comme insuffisance technique. L'équipe d'évaluation déclare que la législation moldave prévoit en fait une autorité compétente désignée habilitée à demander la prolongation du délai de conservation des documents, mais pense que ce serait plus efficace si cela était également prévu dans la loi. Plusieurs délégations appuient cette proposition. La notation n'est pas changée (LC).

**58. Lignes directrices et retour d'information (R.25) :** plusieurs délégations proposent de modifier l'encadré de notation en supprimant les deux points concernant l'efficacité qui la justifient, et en regroupant deux autres. L'équipe d'évaluation accepte la proposition, sans effet sur la notation (PC).

**59. Cellule de renseignements financiers (R.26) :** les experts financiers soulèvent la question de l'indépendance de la CRF qui a fait l'objet de critiques de la part de l'équipe d'évaluation. Plusieurs délégations sont favorables à la proposition de supprimer les points respectifs qui justifient la notation, et de relever celle-ci à LC. La Plénière approuve les modifications proposées.

**60. Autorités de poursuite (R.27) :** Le point supplémentaire concernant la possibilité d'échapper à l'arrestation est examiné. Il était proposé d'adopter une procédure moins formelle, et d'accepter que de telles mesures soient effectivement prises en Moldova. L'équipe d'évaluation approuve la proposition, et le point qui justifie la notation dans l'encadré est supprimé. La proposition avancée par la Moldova de relever la notation relative à la R.27 est rejetée. La notation reste inchangée (PC).

**61. Surveillance (R.23) :** au regard de la tentative de prise de contrôle frauduleuse des banques moldaves à l'été 2011, la proposition de mettre en relief l'efficacité du cadre législatif et réglementaire pour empêcher les criminels de détenir une participation significative ou de contrôler dans un établissement financier, ou d'en être le bénéficiaire effectif, recueille l'adhésion de la Plénière et l'encadré de notation est modifié dans ce sens. Les modifications n'ont pas d'effets sur la notation relative à la R. 23 (PC).

**62. Recours à des tiers et intermédiaires (R9) :** la notation suscite divers commentaires. Des délégations estiment qu'une notation « non applicable » serait plus appropriée qu'une notation « non conforme ». Les experts financiers, observateurs (GAFI) et évaluateurs considèrent que le recours à des tiers se pratique effectivement en Moldova, et que les rapports récents du GAFI ont adopté une approche plus stricte. La notation reste inchangée (NC).

#### *Décisions prises*

**63.** A l'issue des débats, la Plénière décide de modifier le projet de rapport et le résumé afin de tenir compte des éclaircissements apportés par les délégations et des modifications incluses dans le document de travail, et de changer les notations relatives aux R.1 (relevée de PC à LC), R4 (relevée de LC à C) et R.26 (relevée de PC à LC).

64. La Plénière adopte le résumé et le rapport de la 4<sup>ème</sup> visite d'évaluation sur la Moldova, avec les amendements convenus et sous réserve des modifications de forme correspondantes. Le résumé et le rapport, tels qu'adoptés, seront automatiquement publiés conformément aux règles de procédure révisées.

65. En vertu de l'article 48 des règles de procédure révisées, la Moldova est soumise à la procédure de suivi normale. Cette procédure impose au pays de communiquer, deux ans au plus tard après l'adoption du rapport (c'est-à-dire en juillet 2014) des informations sur les mesures prises pour remédier aux lacunes ou insuffisances identifiées au regard des 40+9 Recommandations notées « PC » ou « NC », et l'encourage à demander son retrait de la procédure de suivi dans les trois ans suivant l'adoption du 4<sup>ème</sup> rapport d'évaluation mutuelle ou peu de temps après.

**Point 24 – Examen des mesures prises par la Moldova pour remédier aux lacunes importantes identifiées au cours du contrôle de conformité de tous les éléments notés « NC » et « PC » dans le Rapport d'évaluation mutuelle du 3<sup>ème</sup> cycle et prochaines mesures envisagées pour ce pays**

66. Le Secrétariat présente l'analyse de la situation actuelle en Moldova au regard des lacunes importantes identifiées concernant la R.17. Il note que, du fait des réformes structurelles mises en œuvre dans le pays, aucun progrès n'a été accompli par celle-ci.

*Décision prise*

67. La Plénière prend note des lacunes qui demeurent et invite la Moldova à rendre compte des progrès accomplis en avril 2013.

**Point 25 – Format et statistiques pour les rapports de suivi du 4<sup>ème</sup> cycle**

68. Le Secrétariat de MONEYVAL présente le format des rapports de visites de suivi du 4<sup>ème</sup> cycle qui ont été revus afin de prendre en compte les observations formulées au cours de la 39<sup>ème</sup> plénière et de préciser certains points, aussi sur la base des commentaires écrits envoyés par la suite par les délégations. Il est admis que tous les pays établissent, en fait, un cadre pour la collecte de données permettant de mesurer les performances de différents organes, et déterminer le niveau de risque. Cette collecte de données répond parfois à des normes locales au lieu de reproduire le modèle du format utilisé pour les statistiques. Le format révisé en tient maintenant compte et permet dans un certain nombre de cas de substituer le modèle utilisé pour la collecte des données nationales, au lieu d'avoir à suivre rigoureusement les critères du format, lorsque des statistiques compatibles sont disponibles. Il a également été tenu compte du fait que la mise en œuvre d'un cadre national de collecte de données demande parfois du temps et que des données comparables pour les années antérieures ne sont pas toujours disponibles. Des notes indicatives précisant le type de données requises sont maintenant incluses dans chaque section.

69. Il souligne que MONEYVAL a besoin de ces données pour son évaluation interne du pays faisant l'objet de l'examen. Il précise aussi que les catégories d'infractions principales désignées par le GAFI ont été adoptées afin d'assurer la cohérence du contenu des rapports et il a été jugé préférable de les maintenir le cas échéant. Ces points sont acceptés.

70. Un débat général s'ouvre au sujet de la méthode de calcul du « coût économique estimé des infractions pénales déclarées », qu'une délégation propose de supprimer du format. Les notes indicatives expliquent qu'il est possible dorénavant d'intégrer les données chiffrées relatives aux infractions déclarées, lorsqu'elles sont disponibles, et qu'il est admis par ailleurs d'inclure des estimations du coût économique des infractions. Le mode de calcul du coût de la criminalité devrait être indiqué en bas du tableau.

### *Décision prise*

71. Il est convenu de laisser aux pays une latitude beaucoup plus grande en ce qui concerne la façon de compléter la section concernant le coût économique des infractions ; que le Secrétariat prépare une nouvelle formulation et revoie le format en concertation avec les délégations intéressées, et le soumette au Bureau.

### **Points 26 et 27 – Examen du projet de Rapport d'évaluation mutuelle du 4<sup>ème</sup> cycle concernant la Lituanie**

72. La Plénière examine le projet de rapport d'évaluation du 4<sup>ème</sup> cycle concernant la Lituanie. Le Secrétariat présente l'équipe d'évaluation, explique les modifications proposées au rapport et signale les points soulevés par le groupe d'examen et les experts scientifiques qui n'ont pas été acceptés par les évaluateurs lors de la réunion préalable avec les autorités lituaniennes et doivent être résolus par la Plénière. Le Secrétariat donne brièvement des informations au sujet de la visite sur place, qui a eu lieu du 22 au 28 avril 2012. Après avoir exprimé leur gratitude envers les autorités lituaniennes pour le haut niveau de coopération et le soutien apporté à l'équipe, les évaluateurs font un exposé général de leurs conclusions sectorielles.

73. Le Chef de la délégation lituanienne, M. Liutauras Zygas, remercie le Secrétariat et l'équipe d'évaluation pour leur travail très complet et les observations utiles formulées dans le cadre de ce processus. Il fait un point général sur les principaux faits nouveaux survenus depuis le rapport d'évaluation du 3<sup>ème</sup> cycle, adopté en novembre 2006 (indiquant aussi qu'aucun progrès n'a été accompli en ce qui concerne les questions comme l'incrimination du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme). Il fait observer également que sa délégation est en désaccord avec les notations concernant les R.3 et R.40.

74. L'Albanie constitue le groupe ad hoc. Les pays intervenants sont la Croatie (aspects juridiques), République tchèque (aspects de l'application de la loi) et Géorgie (aspects financiers).

### *Questions importantes soulevées*

**75. Introduction et données générales sur la situation lituanienne en matière de criminalité :** l'expert financier (M. Ilacqua) demande des explications sur les raisons qui ont conduit l'équipe d'évaluation à utiliser de larges extraits d'un article de presse comme unique source de renseignements sur la criminalité en Lituanie ; dans ces circonstances, pour qu'elles soient considérées comme officielles, il aurait fallu au moins que ces données aient été validées par les autorités, et cela aurait dû être clairement indiqué. Le Secrétariat explique que les réponses au questionnaire ne décrivaient ni n'évaluaient la situation en question, et que l'on manquait d'information ou d'analyse globale dans le cadre de la visite. L'article étant la transcription d'un entretien avec un universitaire lituanien de renom et spécialiste des questions de criminalité, dont l'analyse semblait fondée sur des rapports de police, et l'équipe d'évaluation avait jugé que les informations offraient des garanties suffisantes de fiabilité. Qui plus est, l'article avait été examiné avec la délégation lituanienne lors de la première réunion informelle et cette dernière en avait accepté/validé le contenu, sous réserve de remplacer un paragraphe sur l'état de la situation en matière de corruption – qui paraissait reposer sur des considérations manquant d'objectivité suffisante – par des informations provenant des données et rapports officiels disponibles.

**76. Incrimination du financement du terrorisme (RS.II) :** le Secrétariat du GAFI demande des précisions sur la structure générale de l'incrimination, rappelant que la Méthodologie spécifie qu'incriminer le financement du terrorisme en se fondant seulement sur des infractions secondaires (assistance et complicité, etc.) n'est pas conforme aux normes et

justifie une notation « NC ». Le Secrétariat explique qu'en fait, la Lituanie utilise dans une large mesure – quoique pas uniquement – une combinaison d'infractions secondaires et l'article 250 du Code pénal relatif aux actes de terrorisme ; étant donné que des éléments de financement figurent dans une certaine mesure dans le paragraphe 5 de cet article 250, (financement d'un groupe, de complices ou d'un groupe organisé préparant un acte visé à l'article 250 du CP), l'équipe a estimé que le CP était plus approprié. Priée d'indiquer sur quel fondement avait été prononcée la condamnation (non définitive) pour FT mentionnée dans le projet de rapport, la délégation lituanienne rappelle que seul l'article 250, paragraphe 5 cité, plus haut a été utilisé, sans qu'une infraction secondaire y ait été associée.

**77. Mesures provisoires (R.3) :** la délégation lituanienne demande de procéder à l'analyse de l'état du dispositif de mesures provisoires applicables au titre de l'article 151 du Code de procédure pénale, ainsi que de la notation concernant cette recommandation. En l'absence d'autres éléments de procédure permettant d'imposer des mesures provisoires, l'équipe d'évaluation considère que les éléments de l'article 151, paragraphe 3, s'appliquent. Par conséquent, elle estime que le recours systématique à la perquisition et/ou la rédaction d'un état des actifs à saisir – en présence du suspect – est une manière très formelle d'appliquer des mesures provisoires. Les évaluateurs rappellent que ces mesures doivent pouvoir être mises en œuvre rapidement, sans que le suspect ou ses complices en soient informés (critère 3.3), et considèrent que cette façon formelle de procéder laisse amplement loisir de faire disparaître les biens avant que la saisie ne soit ordonnée par le procureur, puis mise en œuvre ultérieurement. La délégation lituanienne a rencontré les évaluateurs et plusieurs participants en marge des débats de la Plénière. Elle leur a expliqué que, contrairement aux suppositions des évaluateurs et en dépit de l'architecture de l'article 151 du Code de procédure pénale, son paragraphe 3 ne constitue pas une étape obligée de la procédure de gel ou de saisie des biens d'origine criminelle ; il ne s'agit que d'un dispositif particulier applicable aux éléments saisis au cours des perquisitions. Elle assure que les enquêteurs peuvent se rendre directement et à tout moment dans une banque ou chez la personne qui a la garde des biens, afin de faire appliquer l'ordonnance délivrée préalablement par le procureur.

78. Quant à la question des privilèges légaux des avocats, la délégation lituanienne donne aussi l'assurance que ces privilèges ne sont opposables à l'accès effectif à l'information que dans le contexte du dispositif de prévention du blanchiment de capitaux (pour l'analyse ultérieure des rapports), mais non dans le cadre des enquêtes criminelles, pour lesquelles les avocats ne peuvent pas invoquer le secret professionnel ou autres privilèges, sauf pour les informations généralement protégées relatives à la défense du client.

79. La délégation lituanienne indique que le délai d'un an applicable aux mesures provisoires en cas de délits et infractions de moindre gravité (il n'y a pas de délai pour les infractions graves et particulièrement graves) ne pose pas problème dans la pratique étant donné que l'instruction de ces infractions ne doit pas dépasser un an. Il est convenu d'accorder moins d'importance à cette question et, suite à une proposition de M. Gilmore (expert scientifique pour les aspects juridiques) de la traiter lors d'un examen ultérieur visant à identifier les éventuels problèmes pratiques et les mesures correctives législatives à prendre.

80. Dans ces circonstances, la Plénière convient de relever à « LC » la notation concernant R.3 avec l'assentiment de l'équipe d'évaluation.

**81. Contrôle des transactions (R.11) :** à l'initiative du représentant du FMI, la Plénière examine les ambiguïtés signalées par l'équipe d'évaluation en ce qui concerne le champ d'application de l'article 14, paragraphe 4, de la loi anti-blanchiment lituanienne. Les évaluateurs considèrent que cette loi ne couvre pas de manière suffisamment précise toutes les prescriptions de la R.11, et qu'il faudrait indiquer clairement que les entités qui y sont tenues doivent garder des traces écrites des résultats de leur examen lorsqu'elles sont

amenées à prêter une attention particulière à des « opérations complexes, d'un montant anormalement élevé et à tous les types inhabituels de transactions, lorsqu'elles n'ont pas d'objet économique ou licite apparent. » Les autorités lituaniennes assurent que cela est pris en compte par l'expression « doit être étayé par des documents. » La Plénière juge que les explications fournies sont satisfaisantes et décide de relever à « C » la notation concernant la R.11.

**82. Conventions de l'ONU et résolutions spéciales (R.35 et RS.I).** Les conséquences concrètes des diverses lacunes importantes identifiées dans le rapport concernant les aspects liés à la lutte contre le financement du terrorisme sont débattues (à savoir, incrimination du financement du terrorisme visé par la RS.II, gel des avoirs des terroristes prévu par la RS.III) au regard du niveau d'application des conventions de l'ONU et des résolutions spéciales. Au cours de la discussion il est souligné qu'il s'agit de l'une des très rares exceptions au principe qui veut que l'on évite les effets en cascade entre les notations. Les évaluateurs finissent par accepter la proposition de reconsidérer et baisser de « LC » à « PC » les notations concernant ces deux Recommandations.

**83. Autres formes de coopération internationale (R.40)** - La Plénière examine les diverses préoccupations sous-jacentes à cette Recommandation, telles qu'elles apparaissent (sont apparues) dans l'encadré de notation. La délégation lituanienne souligne que la traduction anglaise de la loi anti-blanchiment a été source de malentendus en disant que la CRF est habilitée à échanger des renseignements avec les autres institutions de l'Etat ; la traduction correcte est les « institutions des autres Etats, » englobant ainsi les organes de surveillance qui revêtent la forme d'organisations professionnelles ou d'associations d'entreprises (dans le contexte de la surveillance au regard de la LCB/FT) sans être formellement des institutions de l'Etat. Étant donné que ces instances doivent être considérées comme des institutions d'autres Etats, il n'existe pas de véritable problème dans ce domaine. La Plénière partage aussi l'avis des délégations selon lequel la coopération et les échanges de renseignements avec leurs homologues étrangères sont la prérogative « naturelle » des entités de surveillance et qu'il n'est donc pas nécessaire de prévoir une disposition explicite à cet effet dans les textes législatifs ou réglementaires. Pour terminer, la Plénière considère que le fait que la CRF – qui est chargée de la surveillance des EPNFD – ne prenne pas part dans la pratique à la coopération internationale à des fins prudentielles (bien qu'elle soit habilitée à le faire) n'est pas en soi un sujet pertinent dans la perspective de la R.40 ; ce serait au mieux une question concernant l'efficacité. Il est convenu de relever la notation à LC.

#### *Décisions prises*

84. A l'issue des débats, la Plénière décide de modifier le rapport afin de tenir compte des observations et éclaircissements apportés par les délégations et, notamment, de changer les notations concernant les R.3 (relevée de PC à LC), R. 11 (relevée de LC à C), R.35 et RS.I (baissée de LC à PC) et R.40 (relevée de PC à LC).

85. La Plénière adopte le projet de rapport et le résumé, sous réserve qu'il y soit introduit les amendements et modifications de forme nécessaires découlant des débats.

86. La plénière conclut qu'aucun progrès n'a été accompli depuis le 3<sup>ème</sup> cycle. Qui plus est, à l'exception de la R.10 (notée LC), toutes les recommandations visées au paragraphe 48, point a) des règles de procédure ont reçu la notation PC. MONEYVAL décide donc d'appliquer le mécanisme de suivi ordinaire et de mettre en œuvre de manière accélérée la procédure renforcée.

87. Le Chef de la délégation lituanienne regrette que la période qui s'est écoulée entre les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> cycles d'évaluation soit si longue, ce qui empêche – à son avis – un suivi opportun des mesures prises par un pays et l'introduction en temps utile des éventuels réajustements nécessaires. Il fait observer par ailleurs que, compte-tenu de la charge de travail engendrée par la préparation de la prochaine présidence lituanienne de l'Union (juin-décembre 2013) et l'exercice de celle-ci, il sera extrêmement difficile pour son pays de rendre compte à MONEYVAL d'ici la fin de cette présidence.

88. La Plénière prend note de ce qui précède. Eu égard à ces circonstances particulières, le Président de MONEYVAL, au titre de l'étape ii) des procédures de conformité renforcées<sup>2</sup>, enverra une lettre au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, avec copie au Chef de la Délégation de Lituanie, attirant son attention sur l'inobservation par un des États participants à MONEYVAL du document de référence et invitant la Lituanie à soumettre son premier rapport de suivi ordinaire au titre du 4<sup>ème</sup> cycle à la première Plénière de 2014.

#### **Point 28 – Examen du rapport de progrès des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycles concernant l'Ukraine**

89. Le Secrétariat présente son analyse du Rapport de progrès au regard des Recommandations essentielles, dans lequel sont énoncées les évolutions survenues depuis l'adoption du premier rapport de progrès. Le rapport dans son intégralité est soumis à l'examen des pairs par la Plénière avec l'aide du pays rapporteur (Hongrie), qui prend acte des progrès accomplis par l'Ukraine et demande un certain nombre d'éclaircissements, ainsi que d'autres délégations, l'expert scientifique pour les aspects financiers et le FMI.

#### *Décision prise*

90. A l'issue des débats tenus à l'occasion de l'examen de ce deuxième rapport de progrès, la plénière juge que les informations communiquées et les progrès réalisés sont satisfaisants. Par conséquent, elle approuve le rapport de progrès et l'analyse des progrès au regard des Recommandations fondamentales. Conformément à la règle 41 des Règles de procédure, le rapport de progrès devra être mis à jour tous les deux ans entre les visites d'évaluation (à savoir, en décembre 2014), sachant que la Plénière peut décider de raccourcir ce délai. Le rapport de progrès sera automatiquement publié conformément aux Règles de procédure.

#### **Point 29 – Nouvel examen des mesures prises par l'Ukraine pour remédier aux lacunes importantes identifiées au cours du contrôle de conformité de tous les éléments notés NC et PC dans le rapport d'évaluation mutuelle du 3<sup>ème</sup> cycle, et autres mesures envisagées**

91. La Plénière examine le rapport présenté par l'Ukraine concernant les mesures prises pour remédier aux lacunes importantes identifiées (R.3 – confiscation, et RS.IX - déclaration ou communication dans le cadre transfrontalier), et l'analyse du Secrétariat. A l'issue de l'examen, la Plénière considère que l'Ukraine a pris les mesures nécessaires pour corriger les insuffisances liées à la mise en œuvre des prescriptions de la RS.IX et prend acte des actions en cours en vue d'amender le Code pénal du pays.

#### *Décision prise*

92. La Plénière prend note des lacunes qui demeurent et invite l'Ukraine à rendre compte des progrès réalisés en septembre 2013, étant entendu qu'elle espère que l'Ukraine aura,

---

<sup>2</sup> L'étape ii) prévoit « l'envoi par le Président de MONEYVAL d'une lettre, avec copie au Chef de la délégation concernée, au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, attirant son attention sur l'inobservation par un des Etats participants au MONEYVAL du document de référence. »

d'ici là, adopté le projet de loi visant à amender les dispositions du Code pénal et du Code de procédure pénale relatives à la confiscation (R. 3).

**Point 30 – Rapport de la Bosnie-Herzégovine au titre de l'étape i) des procédures de conformité renforcées et examen des prochaines mesures envisagées**

93. Le Secrétariat de MONEYVAL remercie les autorités bosniaques d'avoir préparé le dernier rapport sur les progrès réalisés au regard du plan d'action arrêté.

94. Il est fait état des progrès considérables accomplis par les autorités de la B-H en ce qui concerne la préparation des projets d'amendements à la loi LCB/FT et au Code pénal, dont elles ont demandé l'examen au Conseil de l'Europe, à l'issue de la 39<sup>ème</sup> réunion plénière. Il était prévu que le Conseil conclurait son examen et émettrait un avis sur le projet d'amendement au Code pénal d'ici la fin de 2012.

95. Les autorités bosniaques ont soumis le projet de loi LCB/FT modifiée, et les amendements proposés au Code pénal au regard des infractions pénales de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme et de confiscation des biens d'origine criminelle. Si le projet de loi modifiant la loi relative à la prévention des activités de blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme (projet de loi LCB/FT) tient largement compte des commentaires de l'expert qui l'a examiné, ce n'est pas le cas des amendements au Code pénal.

96. Les amendements proposés au Code pénal n'ont pas été pris en considération dans l'analyse car ils seront vraisemblablement susceptibles d'être modifiés à la suite de l'examen du Conseil de l'Europe. C'est le cas aussi d'un certain nombre d'actions à moyen terme qui ne pouvaient pas être réalisées tant que les modifications des lois pertinentes n'étaient pas adoptées. Cela concerne, notamment, l'élaboration de directives et de formations ainsi que d'une législation dérivée comme les amendements aux règlements. Qui plus est, lorsque ces lois seront adoptées au niveau de la B-H, il faudra modifier en conséquence les lois concernées de la Fédération de Bosnie-Herzégovine (FB-H), de la République Srpska (RS) et du District de Brcko (DB). Cela signifie inévitablement qu'à ce stade, certains autres points d'action à moyen terme n'ont pas pu être pris en considération.

97. L'analyse met effectivement en évidence certains secteurs dans lesquels des questions n'ont pas été traitées. Les autorités de B-H confirment qu'un certain nombre de ces questions étaient encore en cours d'examen en ce qui concerne le projet de loi LCB, et qu'elles seront prises en compte dans le projet définitif amendant la loi.

98. Suite aux précisions apportées par les autorités bosniaques au sujet de la RS.III, le Secrétariat indique que les paragraphes 57 et 71 seront modifiés afin de prendre en compte les progrès réalisés au regard de la mise en œuvre des prescriptions de cette Recommandation.

99. Dans l'ensemble, le Secrétariat de MONEYVAL salue les progrès accomplis par les autorités de B-H au regard des points d'action à court et moyen termes. Il note cependant que, du fait des inévitables retards pour l'adoption des lois révisées et amendements dérivés, des instructions, procédures et formations, très rares sont les points d'action à court et moyen termes qui seront intégralement mis en œuvre. Les autorités sont vivement encouragées à accélérer le processus d'amendement législatif ; et à s'occuper en parallèle des questions en souffrance telles qu'exposées dans l'analyse du Secrétariat.

100. La délégation bosniaque expose brièvement les changements mis en œuvre et explique le processus nécessaire pour que les lois pertinentes entrent en vigueur et prennent effet.

### *Décision prise*

101. La Plénière demande à la Bosnie-Herzégovine de présenter un autre rapport au titre de l'étape i) des procédures de conformité renforcées à sa 41<sup>ème</sup> réunion.

### **Point 31 – Échanges de vues sur la réalisation d'évaluations nationales des risques – Progrès dans les pays de MONEYVAL depuis juillet 2012**

102. MONEYVAL a entamé des échanges de vues en juillet 2012 lorsque le Fond monétaire international, la Banque mondiale et plusieurs pays ont communiqué à la Plénière des informations concernant leurs expériences en matière d'évaluation nationale des risques. Les échanges se sont poursuivis à la présente réunion plénière. Sur la base des réponses des pays au questionnaire émis par le Secrétariat de MONEYVAL, le FMI, la Banque mondiale, l'OSCE, l'EAG, et onze pays ont été invités à présenter des exposés en relation avec les six grands thèmes suivants :

- **Progrès accomplis depuis juillet 2012** (FMI, BM, EAG)
  - Rapport sur les résultats des initiatives lancées depuis la 39<sup>ème</sup> Plénière de MONEYVAL, en juillet 2012
- **Étapes préliminaires** (Azerbaïdjan, Hongrie et Lettonie)
  - Détermination du périmètre du projet
  - Composition du groupe de travail
- **Méthodologie et questionnaires** (Arménie, Croatie, Estonie)
  - Méthodologie adoptée
  - Elaboration et contenu des questionnaires
  - Cadre de distribution des questionnaires
- **Collecte des données** (« ex-République yougoslave de Macédoine », Pologne, OSCE)
  - Méthodologie de collecte des données
  - Recours à la collecte de données basée sur internet
  - Sources des données
- **Résultats obtenus** (Liechtenstein, Roumanie)
  - Résultats attendus
  - Utiliser les résultats de l'évaluation des risques
- **Leçons tirées** (Serbie, FMI, Banque mondiale)
  - Leçons tirées
  - Problèmes à éviter
  - Pistes d'amélioration

103. Les présentations sont suivies de questions et d'un débat. Il est convenu que, sous réserve de l'accord de leurs auteurs, les présentations écrites seront disponibles sur le site web restreint.

### **Point 32 – Informations sur les initiatives LCB/FT dans les pays de MONEYVAL (tour de table)**

104. Ce point de l'ordre du jour est reporté.

### **Point 33 – Examen du nouveau rapport de progrès du 3<sup>ème</sup> cycle concernant le Monténégro**

105. Le Secrétariat présente son analyse du Rapport des progrès réalisés au regard des Recommandations fondamentales. Le rapport dans son intégralité est soumis à l'examen des pairs par la Plénière avec l'aide du pays rapporteur (Slovaquie) qui prend acte des

progrès accomplis par le Monténégro et demande, avec d'autres délégations, un certain nombre de précisions.

#### *Décisions prises*

106. A l'issue de l'examen de ce troisième rapport de progrès concernant le Monténégro, la Plénière juge que les informations communiquées et les progrès réalisés sont satisfaisants. Par conséquent, elle approuve le rapport et l'analyse des progrès au regard des Recommandations fondamentales. Conformément à la règle 41 des Règles de procédure, la Plénière décide de raccourcir le délai de présentation d'une mise à jour à MONEYVAL ; le Monténégro est notamment invité à présenter un nouveau rapport de progrès en décembre 2013. Le rapport de progrès sera automatiquement publié conformément aux Règles de procédure.

#### **Point 34 – Nouvel examen des mesures prises par la Géorgie pour remédier aux lacunes importantes identifiées au cours du contrôle de conformité de tous les éléments notés « NC » et « PC » dans le rapport d'évaluation du 3<sup>ème</sup> cycle, et prochaines mesures envisagées**

107. La Plénière examine le rapport présenté par la Géorgie et l'analyse du Secrétariat concernant la situation actuelle et les mesures prises pour corriger les lacunes importantes identifiées au regard des Recommandations 12 et 16. Le Secrétariat informe la Plénière que, eu égard aux récentes élections parlementaires et aux recommandations du 4<sup>ème</sup> rapport d'évaluation mutuelle, les autorités géorgiennes prévoient de préparer un projet de loi en vue de modifier les textes législatifs pertinents concernant, notamment, les obligations des avocats en matière de vigilance envers la clientèle et de déclaration d'opération suspecte. Toutefois, pour l'heure, rien n'a été fait pour leur imposer effectivement ces obligations.

#### *Décision prise*

108. La Plénière prend note des lacunes qui demeurent et accepte la proposition faite par la Géorgie d'inviter le pays à rendre compte en septembre 2013 des progrès accomplis au regard des insuffisances susmentionnées.

#### **Point 35 - Nouvel examen des mesures prises par la Croatie pour remédier aux lacunes importantes identifiées au cours du contrôle de conformité de tous les éléments notés « NC » et « PC » dans le rapport d'évaluation du 3<sup>ème</sup> cycle, et prochaines mesures envisagées**

109. La Plénière examine le rapport présenté par la Croatie et l'analyse du Secrétariat concernant les mesures prises par cette dernière pour pallier les insuffisances qui demeurent au regard de la RS.III. Il est noté que les autorités croates ont mis en place des procédures et défini des critères clairs et publics de radiation de la liste prévue par la Résolution 1267 des Nations unies. Il reste toutefois quelques insuffisances techniques, à savoir, notamment, l'amélioration nécessaire des dispositions existantes en vue d'instaurer des procédures et critères clairs et publics de déblocage au regard de la résolution 1267, de radiation des listes et de déblocage au titre de la résolution 1373 le cas échéant, et en temps voulu.

#### *Décision prise*

110. La Plénière prend note des lacunes qui n'ont pas été corrigées et invite la Croatie à rendre compte en avril 2013 des progrès accomplis au regard des insuffisances susmentionnées.

**Point 36 - Nouvel examen des mesures prises par « l'ex-République yougoslave de Macédoine » pour remédier aux lacunes importantes identifiées au cours du contrôle de conformité de tous les éléments notés « NC » et « PC » dans le rapport d'évaluation du 3<sup>ème</sup> cycle, et prochaines mesures envisagées**

111. La Plénière examine le rapport présenté par « l'ex-République yougoslave de Macédoine » concernant les mesures prises pour pallier les insuffisances qui demeurent au regard de la RS.II (incrimination du financement du terrorisme), et l'analyse du Secrétariat. Elle note que les progrès tardent apparemment à se concrétiser et que le projet de législation qui avait été préparé ne semble pas englober l'ensemble des insuffisances identifiées précédemment.

*Décision prise*

112. La proposition formulée par « l'ex-République yougoslave de Macédoine » de rendre compte en septembre 2013 n'ayant pas été accueillie favorablement, la Plénière invite par conséquent le pays à le faire en avril 2013.

**Points 37 et 39 – Travaux sur les typologies, et informations sur d'autres projets sur les typologies en cours dans d'autres institutions**

113. **Les travaux de MONEYVAL sur les typologies concernant le blanchiment de l'argent par le biais du commerce dans les économies fondées sur les paiements en numéraires, et sur le report des transactions financières et la surveillance des comptes bancaires** : les chefs de projet et le Secrétariat de MONEYVAL informent la Plénière de l'état d'avancement des projets. Le groupe restreint a tenu ses réunions à Varsovie à la fin octobre (une réunion pour chaque projet). Les groupes d'experts se sont réunis afin d'examiner les projets de rapports préparés par les chefs de projet et le Secrétariat. Des conclusions préliminaires ont été tirées. Le groupe restreint a assigné d'autres tâches à ses membres afin de finaliser les rapports. Un des projets de typologie au moins devrait être présenté aux fins d'examen à la réunion plénière en avril 2013.

114. **Travaux du GAFI sur les typologies** : le Secrétariat du GAFI fait le point sur les cinq projets en cours sur les typologies : 1) blanchiment de capitaux et financement du terrorisme en relation avec le faux monnayage (dirigé par l'Inde) ; 2) financement du terrorisme en Afrique occidentale (projet conjoint avec le GIABA) ; 3) exposition des professions juridiques au blanchiment de capitaux et financement du terrorisme (pilote par les Pays-Bas et le Royaume-Uni) ; 4) blanchiment de capitaux et financement du terrorisme par le biais du négoce de diamants et autres pierres précieuses (projet conjoint piloté par le Groupe Egmont) ; et 5) rôle du système de *hawala* dans le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (sous la direction des Etats-Unis et de la Banque mondiale). Il est indiqué que tous les projets devraient être terminés d'ici juin 2013.

115. **Travaux du Groupe Eurasie sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (EAG) concernant les typologies** : un atelier de l'EAG sur la lutte contre le blanchiment et les produits de la production et distribution illicite de drogues est prévu en Chine à partir du 10 décembre 2012. Une réunion sur les typologies s'est tenue en novembre pendant la plénière de l'EAG. L'Inde pilote actuellement un projet sur la typologie de la prévention du blanchiment de capitaux sur les marchés de valeurs ; et la Fédération de Russie et l'Ukraine pourraient diriger des travaux futurs sur la typologie des infractions fiscales et le blanchiment de capitaux. D'autre part, des ateliers sur les typologies sont prévus en Mongolie, en mars 2013.

**Point 38 – Trucage de matchs - Propositions de convention du Conseil de l'Europe – la nécessité de combattre le trucage de matchs**

116. Le Secrétaire exécutif de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES) informe la Plénière de l'initiative récente de l'APES. À la suite de l'adoption de la Recommandation CM/Rec(2011)10 et de la Conférence des Ministres responsables du sport (Belgrade, 15 mars 2012), le Comité des ministres a invité le comité directeur de l'APES à entamer des négociations en vue d'une éventuelle convention du Conseil de l'Europe contre la manipulation des résultats sportifs et, en particulier, le trucage de matchs, et d'associer au processus les organes et comités compétents du Conseil de l'Europe, dont MONEYVAL.

117. Suite à la décision du Comité des ministres d'envisager un projet de convention internationale pour combattre la manipulation des résultats sportifs, un groupe de rédaction a été constitué. Ce Groupe rassemblera des experts des services de police, de la réglementation des paris et des dirigeants du mouvement sportif.

118. Le Secrétaire exécutif de l'APES annonce aussi à la Plénière, conformément au calendrier, son projet d'ouvrir la Convention à la signature en 2014. Les objectifs de cette Convention sont les suivants :

- améliorer la détection des manipulations des résultats sportifs par les groupes de criminels organisés ;
- renforcer la coordination entre les autorités publiques en relation avec le sport ;
- intensifier la coopération avec les mouvements sportifs privés et les exploitants de paris du secteur privés ;
- créer un mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la Convention.

119. Pour conclure sa présentation, M. Frossard souligne que l'APES ne s'intéresse pas seulement à la question de l'éthique dans le sport, mais aussi à l'implication de la criminalité organisée dans les activités sportives.

*Décision prise*

120. La Plénière entérine la proposition du Président demandant au Secrétariat d'envoyer tous les documents pertinents aux délégations de MONEYVAL, et de les inviter à manifester leur intérêt pour contribuer aux travaux de l'APES en relation avec le processus de rédaction de la Convention sur le trucage de matchs.

**Point 40 – Autres informations**

121. La Plénière écoute la Hongrie exposer brièvement les progrès accomplis depuis la 4<sup>ème</sup> visite d'évaluation, en janvier 2010. Des renseignements sur les mesures prises sont donnés sous forme d'une note d'information. La Hongrie précise qu'elle a besoin de plus de temps pour corriger les lacunes identifiées, et espère présenter un rapport de suivi complet en vue de son retrait du processus de suivi régulier en 2013.

**Points 41 et 42 – Groupe ad hoc d'experts et rapporteurs pour la prochaine réunion plénière**

122. Le Groupe ad-hoc d'experts pour l'examen du rapport de la Pologne sera constitué par la délégation autrichienne. Les pays intervenants sont la Lettonie (aspects juridiques), Monaco (aspects de l'application de la loi) et la Lituanie (aspects financiers). Aucun rapporteur n'est désigné pour la prochaine Plénière puisqu'il n'y aura pas de rapport de progrès du 3<sup>ème</sup> cycle à examiner.

**Point 43 - Représentation future aux réunions du GAFI**

123. Un appel à candidature est distribué aux délégations qui souhaitent participer aux prochaines réunions du GAFI.

**Point 44 – Financement et questions de personnel**

124. Le Secrétaire exécutif informe le Comité que les effectifs du Secrétariat seront renforcés en 2013 avec le détachement d'un agent et de deux administrateurs.

\*\*\*

**Appendix I – Agenda (MONEYVAL-PLN40(2012)OJ3)**

**Morning 9h30 - MONEYVAL 15<sup>th</sup> Anniversary session /**  
**matin 9h30 - Session solennelle à l'occasion du 15<sup>e</sup> anniversaire de MONEYVAL**

1. **Opening of the Plenary Meeting at 9h30 / Ouverture de la réunion plénière à 9h30**
2. **Intervention by Mr Thorbjørn Jagland, Secretary General of the Council of Europe on the occasion of the MONEYVAL 15<sup>th</sup> Anniversary / Intervention de M. Thorbjørn Jagland, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, à l'occasion du 15<sup>e</sup>me Anniversaire de MONEYVAL**
3. **Intervention by Mr Jean-Claude Mignon, President of the Parliamentary Assembly of the Council of Europe / Intervention de M. Jean-Claude Mignon, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe**
4. **Intervention by Mr. Bjørn S. Aamo, President of the FATF/ Intervention de M. Bjørn S. Aamo, Président du GAFI**
5. **Response by the Chairman of MONEYVAL / Réponse du Président de MONEYVAL**
6. **Interventions by the former Chairmen of MONEYVAL / Interventions des anciens Présidents de MONEYVAL:**
  - Mr Klaudijo Stroligo (World Bank – Former Head of Slovenia FIU) / *M. Klaudijo Stroligo (Banque Mondiale – Ancien Chef de la CRF en Slovénie)*
  - Mr Anton Bartolo (Vice-Chairman of MONEYVAL) on behalf of Mr Silvio Camilleri (Chief Justice, Malta) / *M. Anton Bartolo (Vice-Président de MONEYVAL) au nom de M. Silvio Camilleri (Président de la Cour Suprême, Malte)*
  - Mr Vasil Kirov (European Commission, Former Head of the Bulgarian FIU) / *M. Vasil Kirov (Commission Européenne, ancien Chef de la CRF en Bulgarie)*
7. **Remarks from / Interventions par :**
  - Mrs Eva Rossidou-Papakyriakou, Head of the Delegation of Cyprus / *Mme Eva Rossidou-Papakyriakou Chef de la délégation de Chypre*
  - Mr Christopher Burdick, Head of the Delegation of the United States / *M. Christopher Burdick / Chef de la délégation des Etats-Unis*
8. **Presentation by Mr Herbert Zammit Laferla (Former Scientific Expert / Présentation par M. Herbert Zammit Laferla (anciennement Expert scientifique)**

*(Coffee break / Pause-café)*

**9. Adoption of the Agenda / Adoption de l'ordre du jour**

**10. Information from the Chairman / Informations communiquées par le Président**

- 10.1 Welcome to Jersey, Crown Dependency of the UK, Guernsey, Crown Dependency of the UK, and Isle of Man, Crown Dependency of the UK / Bienvenue à Jersey, Dépendance de la Couronne du Royaume-Uni, Guernesey, Dépendance de la Couronne du Royaume-Uni et Ile de Man, Dépendance de la Couronne du Royaume-Uni**
- 10.2 Chairman's correspondence / Correspondance du Président**

**11. Information from the Secretariat / Informations communiquées par le Secrétariat**

- 11.1 Appointment of scientific expert / Nomination d'un expert scientifique**
- 11.2 Agenda of evaluations and meetings for 2013/ Calendrier des évaluations et réunions en 2013**
- 11.3 Information on MONEYVAL / EAG Workshop, Strasbourg 19-21.09.12 / Informations sur le séminaire MONEYVAL / EAG, Strasbourg 19-21.09.12**
- 11.4 Participation in FATF meetings / Participation aux réunions du GAFI**
- FATF WGEI Intersessional meeting, Paris 4-7 September 2012 / GAFI Réunion WGEI Intersessionnelle, Paris 4-7 septembre 2012
  - FATF Plenary, Paris 15-19 October 2012 / Réunion plénière du GAFI, Paris 15-19 octobre 2012
- 11.5 Participation in other forums / Participation à d'autres réunions**
- 20th OSCE Economic and Environmental Forum, Prague 12-14 September 2012 / 20ème Forum Economique et Environnemental, Prague 12-14 septembre 2012
  - Cyprus meeting of the Asset Recovery Offices Platform (ARO), 22-24 October 2012 / Plate-forme des Agences de recouvrement d'actifs criminels (ARO), Chypre 22-24 octobre 2012
  - Special meeting of the Counter-Terrorism Committee with Member States and relevant international and regional organizations on preventing and suppressing terrorist financing", United Nations, New York, 20 November 2012 / Réunion spéciale du Comité contre le terrorisme avec les Etats membres et les organisations internationales et régionales pertinentes sur la prévention et la répression du financement du terrorisme, Nations Unies, New York, 20 novembre 2012
  - Meeting of the Special committee on organised crime, corruption and money laundering, European Parliament, Brussels, 28 November 2012 / Réunion de la Commission spéciale sur la criminalité organisée, la corruption et le blanchiment de capitaux, Parlement Européen, Bruxelles, 28 novembre 2012

**12. Address by Mr. Bjørn S. Aamo, President of the FATF, on the programme for his FATF Presidency and exchange of views / Message de M. Bjørn S. Aamo, Président du GAFI, concernant le programme du GAFI durant sa présidence et échange de vues**

**13. ICRG Process update from the Co-chair of the Europe/Eurasia Regional Review Group (ERRG) / ICRG Présentation des dernières évolutions par le Vice-Président du Groupe d'examen régional Europe /Eurasie (ERRG)**

**14. Information from the European Union / Informations de la part de l'Union Européenne**

- 14.1 European Commission / Commission européenne**

**14.2 Secretariat General of the Council of the European Union / Secrétariat Général du Conseil de l'Union européenne**

- 15. EU Member States' common understanding on the procedure for the recognition of third country equivalence / *Mémorandum commun des Etats membres de l'UE sur la procédure de reconnaissance de l'équivalence des pays tiers***
- 16. The Council of Europe Convention on Laundering, Search, Seizure and Confiscation of the proceeds from Crime and on the Financing of Terrorism (CETS No. 198) / *Informations sur la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE no.198)***
- 17. Discussion of the 2<sup>nd</sup> 3rd round progress report on Serbia / *Discussion du 2<sup>e</sup> rapport de progrès de 3<sup>e</sup> cycle de la Serbie***

**Afternoon 14h30 / après-midi 14h30**

- 18. Discussion of the 2<sup>nd</sup> 3rd round progress report on Armenia / *Discussion du 2<sup>e</sup>me rapport de progrès de 3<sup>e</sup> cycle de l'Arménie***
- 19. Exchange of views on the proposed Methodology for assessing effectiveness in FATF's 4<sup>th</sup> round and MONEYVAL's 5<sup>th</sup> round / *Echange de vues sur le proposition de Méthodologie d'évaluation de l'efficacité dans le cadre du 4<sup>e</sup> cycle d'évaluation du GAFI et le 5<sup>e</sup> cycle d'évaluation du MONEYVAL***
- 20. Update on ECHR jurisprudence and SR III – Professor William Gilmore, Scientific expert for Legal issues / *Mise à jour sur la jurisprudence de la CEDH et la RS III - Professeur William Gilmore, expert scientifique pour les questions juridiques***
- 21. Information on AML/CFT initiatives in other forums / *Informations sur les initiatives LAB/CFT dans d'autres institutions***
- 21.1 IMF / FMI**
  - 21.2 World Bank / Banque Mondiale**
  - 21.3 EBRD / BERD**
  - 21.4 GIFCS / GSCFI**
  - 21.5 OSCE**
  - 21.6 Council of Europe Development Bank / CEB - Banque de Développement du Conseil de l'Europe**
  - 21.7 Eurasian Group on Combating Money Laundering and Terrorist Financing (EAG) / *Groupe Eurasie sur le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (EAG)***
  - 21.8 FATF / GAFI**

**Day 2: Tuesday 4 December 2012 / 2e jour : Mardi 4 décembre 2012**

**Morning 9h30 / matin 9h30**

- 22. Discussion on the draft 4<sup>th</sup> round Mutual Evaluation Report on Republic of Moldova / *Discussion du projet de rapport de 4<sup>e</sup> cycle d'évaluation mutuelle sur la République de Moldova***

**Afternoon 14h30 / après-midi 14h30**

23. **Continuation of the discussion on the draft 4<sup>th</sup> round Mutual Evaluation Report on Republic of Moldova / Poursuite de la discussion du projet de rapport de 4<sup>e</sup> cycle d'évaluation mutuelle sur la République de Moldova**
24. **Further discussion of measures taken by Republic of Moldova on identified important deficiencies as a result of the process regarding the state of compliance on all NC and PC ratings in the 3rd round mutual evaluation report and next steps / Discussion sur les mesures prises par la République de Moldova sur les lacunes importantes identifiées dans le cadre du processus concernant l'état de conformité relatif aux notations NC et PC du rapport d'évaluation de 3e cycle et suite à donner**
25. **Template and statistics for 4th round follow-up reports / Format et statistiques concernant les rapports de progrès de 4<sup>e</sup> cycle**

[ **Bureau Meeting at the close of the afternoon's business / Réunion du Bureau à la clôture de la session de l'après-midi** ]

**Day 3: Wednesday 5 December 2012 / 3e jour : Mercredi 5 décembre 2012**

**Morning 9h30 / matin 9h30**

26. **Discussion on the draft 4<sup>th</sup> round Mutual Evaluation Report on Lithuania / Discussion du projet de rapport de 4<sup>e</sup> cycle d'évaluation mutuelle sur la Lituanie**

**Afternoon 14h30 / après-midi 14h30**

27. **Continuation of the discussion on the draft 4<sup>th</sup> round Mutual Evaluation Report on Lithuania / Poursuite de la discussion du projet de rapport de 4<sup>e</sup> cycle d'évaluation mutuelle sur la Lituanie**
- 28.

**Day 4: Thursday 6 December 2012 / 4e jour : Jeudi 6 décembre 2012**

**Morning 9h30 / matin 9h30**

29. **Discussion of the 2<sup>nd</sup> 3rd round progress report on Ukraine / Discussion du 2<sup>e</sup> rapport de progrès de 3<sup>e</sup> cycle de l'Ukraine**
30. **Further discussion of measures taken by Ukraine on identified important deficiencies as a result of the process regarding the state of compliance on all NC and PC ratings in the 3rd round mutual evaluation report and next steps / Discussion sur les mesures prises par l'Ukraine sur les lacunes importantes identifiées dans le cadre du processus concernant l'état de conformité relatif aux notations NC et PC du rapport d'évaluation de 3e cycle et suites à donner**
31. **Report of Bosnia and Herzegovina under Step (i) of the Compliance Enhancing Procedures and discussion of any next steps / Rapport de la Bosnie-Herzégovine au titre de l'étape (i) des procédures de conformité renforcée et suites à donner**

Afternoon 14h30 / après-midi 14h30

- 32. Exchange of views on the conduct of national risk assessment – Progress in MONEYVAL States since July 2012 / Echange de vues sur la conduite d'évaluations du risque nationales - Evolution dans les Etats MONEYVAL depuis juillet 2012**
- 33. Information on AML/CFT initiatives in MONEYVAL countries (tour de table) / Informations sur les initiatives LAB/CFT dans les pays membres de MONEYVAL (tour de table)**

**Day 5: Friday 7 December 2012 / 5e jour : Vendredi 7 décembre 2012**

Morning 9h30 / matin 9h30

- 34. Discussion of the further 3rd round progress report on Montenegro / Discussion du rapport de progrès complémentaire de 3e cycle du Monténégro**
- 35. Further discussion of measures taken by Georgia on identified important deficiencies as a result of the process regarding the state of compliance on all NC and PC ratings in the 3<sup>rd</sup> round mutual evaluation report and next steps / Discussion sur les mesures prises par la Géorgie sur les lacunes importantes identifiées dans le cadre du processus concernant l'état de conformité relatif aux notations NC et PC du rapport d'évaluation de 3e cycle et suite à donner**
- 36. Further discussion of measures taken by Croatia on identified important deficiencies as a result of the process regarding the state of compliance on all NC and PC ratings in the 3<sup>rd</sup> round mutual evaluation report and next steps / Discussion sur les mesures prises par la Croatie sur les lacunes importantes identifiées dans le cadre du processus concernant l'état de conformité relatif aux notations NC et PC du rapport d'évaluation de 3e cycle et suite à donner**
- 37. Further discussion of measures taken by « the former Yugoslav Republic of Macedonia » on identified important deficiencies as a result of the process regarding the state of compliance on all NC and PC ratings in the 3rd round mutual evaluation report and next steps / Discussion sur les mesures prises par « l'ex-République yougoslave de Macédoine » sur les lacunes importantes identifiées dans le cadre du processus concernant l'état de conformité relatif aux notations NC et PC du rapport d'évaluation de 3e cycle et suite à donner**
- 38. Typologies work / Travaux sur les typologies**
- 38.1 The use of internet gambling for ML and TF purposes / L'utilisation des jeux en ligne aux fins du BC et FT**
- 38.2 Trade based money laundering in cash intensive economies – update / Le blanchiment d'argent fondé sur les transactions commerciales dans les économies fortement axées sur les paiements en espèces – mise à jour**
- 37.2 Postponement of financial transactions and the monitoring of bank accounts – update / Le report des transactions financières et la surveillance des comptes bancaires – mise à jour**
- 39. Match fixing – Proposals for a Council of Europe Convention - "The need to combat match-fixing" / Trucage de matches - Propositions relatives à l'élaboration d'une Convention du Conseil de l'Europe sur « la nécessité de lutter contre le trucage de matches »**
- 40. Information on typologies and projects in other forums/ Information sur les typologies et projets dans d'autres organisations**

**Afternoon 14h30 / après-midi 14h30**

**41. Other information / Autres informations**

**42. Ad Hoc Review Group of Experts for the next plenary meeting / Groupe d'examen ad hoc d'experts pour la prochaine réunion plénière**

**43. Rapporteurs for April 2013 / Rapporteurs pour avril 2013**

**44. Future representation in FATF meetings / Représentations futures dans les réunions du GAFI**

**45. Financing and staffing / Financement et questions de personnel**

**46. Miscellaneous / Divers**

## Appendix II – List of participants

### Evaluated States and Jurisdictions / États et juridictions évalués

#### **ALBANIA / ALBANIE**

Ms Brikena KASMI *legal expert*  
**HEAD OF DELEGATION**  
Deputy Minister of Justice

Ms Denada KOÇIAJ *legal expert*  
Ministry of Justice

Mr Agim MUSLIA *financial expert*  
Director of Analysis and IT Dept (GDPML)

#### **ANDORRA / ANDORRE**

Mr Carles FIÑANA PIFARRÉ *legal expert*  
**CHEF DE DELEGATION**  
Directeur de l'Unité d'Intelligence Financière, Ministère de la Présidence

Mr Alfons ALBERCA  
Procureur général

Mrs Tanjit SANDHU KAUR  
Legal Adviser, Financial Intelligence Unit

#### **ARMENIA / ARMENIE**

Mr Artur GOYUNYAN *law enforcement expert*  
Prosecutor, Department for Cases Investigated by National Security Bodies, Office of the Prosecutor General

Ms Astghik KARAMANUKYAN *legal expert*  
Head, International Relations Department, Financial Monitoring Center, Central Bank of Armenia

Ms Hasmik MUSIKYAN *law enforcement expert*  
Methodologist-Legal Advisor, Legal Compliance Department, Financial Monitoring Center, Central Bank of Armenia

#### **AUSTRIA / AUTRICHE**

Mr Gerhard GUNZ  
Policy Advisor, Federal Ministry of Finance (MoF), Financial Markets and Financial Market Supervision

Mrs Karin ZARTL  
**FATF EVALUATOR FOR MOLDOVA**  
AML/CFT Expert, Financial Markets Authority (FMA), International Affairs and European Integration

#### **AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN**

Mr Rufat ASLANLI  
**HEAD OF DELEGATION**  
Chairman of the State Committee for Securities

Mr Fuad ALIYEV  
Head, International Cooperation Department, Financial Monitoring Service under the Central Bank

Mr Nurlan BABAYEV  
Head of Legal and Methodology Unit of the Financial Monitoring Service under the Central Bank of the Republic of Azerbaijan

Mr Adishirin GASIMOV  
Director, Financial Monitoring Service under the Central Bank

Mr Jeyhun SHADLINSKIY  
Head, AML/CFT Department, Ministry of National Security

#### **BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZÉGOVINE**

Mr Borislav CVORO  
**HEAD OF DELEGATION**  
Team for Prevention and Investigation of Funding of Terrorist Activities, FID / SIPA

Mr Sanela LATIC  
Head of Department for Cooperation with ILATIC International and Domestic Judicial Bodies, Ministry of Justice

Mr Samir OMERHODZIC *financial expert*  
Director Insurance Agency

Mr Vlado JOVANIC  
Chief of Professional Standards Unit of Ministry of Internal Affairs of Republic of Srpska

#### **BULGARIA / BULGARIE**

Mr Evgeni EVGENIEV *financial expert*  
**HEAD OF DELEGATION**  
**LAW ENFORCEMENT EVALUATOR FOR LITHUANIA**  
Head of International Information Exchange Sector, Financial Intelligence Unit,

Ms Irena BORISOVA-SERAFIMOVA  
Ministry of Justice

Ms Maria IVANOVA  
Expert in International Information Exchange, Financial Intelligence Directorate-SANS

Ms Sonia KLISSARSKA  
Ministry of Interior, AFCOS

Mr Nedko KRUMOV *law enforcement expert*  
**FINANCIAL EVALUATOR FOR MOLDOVA**  
FID-SANS

#### **CROATIA / CROATIE**

Mr Tomislav SERTIĆ  
**HEAD OF DELEGATION**  
Head of Service for Prevention and Supervision of Reporting Entities, Anti-Money Laundering Office, Ministry of Finance

Ms Marcela KIR  
Director, Foreign Exchange Policy Department, Croatian National Bank

Ms Sani LJUBIČIĆ  
Deputy Director, Office for Suppression of Corruption and Organised Crime, State Attorney's Office

Mr Krešimir SIKAVICA  
Head of Economic Crime and Corruption Service, Police National Office for Suppression of Corruption and Organised Crime, Ministry of the Interior

#### **CYPRUS / CHYPRE**

Mrs Antigoni HADJIXENOPHONTOS

Mr Iacovos MICHAEL *law enforcement expert*

Mrs Maria THEMISTOCLEOUS *financial expert*

#### **CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE**

Mr Jaromir NEUZIL *law enforcement expert*

##### **HEAD OF DELEGATION**

Head of International Co-operation Department, Financial Analytical Unit  
Ministry of Finance

Mr René KURKA *financial expert*

Licensing and Enforcement Department, Czech National Bank

Mr Stanislav POTOČEK *legal expert*

Public Prosecutor, Supreme Public Prosecutor's Office

#### **ESTONIA / ESTONIE**

Mr Raul VAHTRA

Chief Superintendent, Head of Financial Intelligence Unit, Central Criminal Police

Ms Tuuli PLOOM

Legal expert. Adviser, Penal Law and Procedure Division, Criminal Policy Department, Ministry of Justice of Estonia

Ms Kadri SIIBAK

Adviser, Entrepreneurship and Accounting Policy Department, Ministry of Finance

#### **FRANCE**

Ms Élise CALAIS

Adjointe au Chef de bureau, Bureau de l'investissement, de la criminalité financière et des sanctions – MULTICOM3, Sous-direction de la politique commerciale et de l'investissement - Service des affaires multilatérales et du développement, Direction générale du Trésor, Ministère de l'Économie et des Finances

Mr Franck OEHLERT

Legal expert, AML CFT and Internal control Law Division, Prudential Supervisory Authority

## **GEORGIA / GEORGIE**

Mr George TEVDORASHVILI *financial expert*

### **HEAD OF DELEGATION**

Head of Methodology, International Cooperation and Legal Department, Financial Monitoring Service of Georgia

Mr Nikoloz CHINKORASHVILI *law enforcement expert*

Head of the AML Unit, Office of the Prosecutor General of Georgia

Ms Tea ZARNADZE

Senior Specialist of Methodology, International Cooperation and Legal Department, Financial Monitoring Service of Georgia

## **HOLY SEE / SAINT SIEGE**

Msgr Carlo Alberto CAPELLA

Secretariat of State, Section for the Relations with the States, Officer,

### ***Delegation Point of Contact***

Mr René BRUELHART

Director of Financial Intelligence Authority

Dr Tommaso DI RUZZA

Legal Officer

Financial Intelligence Authority

### ***Holy See Delegation Relator***

## **HUNGARY / HONGRIE**

Dr Zsófia PAPP *legal expert*

### **FINANCIAL EVALUATOR FOR LITHUANIA**

Senior legal expert, Ministry for National Economy, Department for International Finance

Ms Renáta FEJES

Senior Expert, economist, Department for International Finance, Ministry for National Economy

Mr Szilárd LAKATOS

Deputy Head of Hungarian Financial Intelligence Unit, Central Office, National Tax and Customs Administration

Mr Lajos KORONA

### **LEGAL EVALUATOR FOR MOLDOVA**

Public Prosecutor, Metropolitan Prosecutor's Office

Mr Árpád SZENTES *law enforcement expert*

Head of International Department, Financial Intelligence Unit

Central Office, National Tax and Customs Administration

## **ISRAEL / ISRAËL**

Dr Shlomit WAGMAN

General Counsel, Israel Money Laundering and Terror Financing Prohibition Authority (IMPA)

## LATVIA / LETTONIE

Mr Viesturs BURKĀNS *law enforcement expert*

**HEAD OF DELEGATION**

Head of the Office for Prevention of Money Laundering,  
Prosecutor General's Office

Ms Indra GRATKOVSKA

Administrative and Criminal Justice Department under the  
Ministry of Justice

Ms Daina VASERMANE *financial expert*

Head of Financial Integrity Division, Financial and Capital Market Commission

## LIECHTENSTEIN

Mr Daniel THELESKLAF

**HEAD OF DELEGATION**

Head FIU

Mr Frank HAUN

Prosecutor, Public Prosecutor's Office

Mr Michael JEHLE

Investigative Judge, First Instance Court

Mr Philipp RÖSER *financial expert*

Executive Office, Legal/International Affairs

Mr Samuel ROTH

Head of Department, Financial Intelligence Unit

Mr Amar SALIHODZIC

Analyst, Financial Intelligence Unit

## LITHUANIA / LITUANIE

Mr Liutauras ZYGAS *financial expert*

**HEAD OF DELEGATION**

Chief Legal Adviser, Legal Division, Bank of Lithuania

Ms Kristina DEVIATNIKOVAITE *legal expert*

Senior Expert, Administrative and Criminal Justice Department, Ministry of Justice

Ms Diana BUKANTAITE-KUTKEVICIENE *legal expert*

Senior Expert, International Law Department, Ministry of Justice

Ms Daiva JASIULAITIENE *financial expert*

Head of Division, Managements and Internal Control Division,  
Risk Restriction Supervision Department, Supervisory Authority, Bank of Lithuania

Mr Darius KARCINSKAS *law enforcement expert*

Prosecutor General's Office of the Republic of Lithuania, Department of Criminal Prosecutions  
Prosecutor

Mr Igoris KRZECKOVSKIS *law enforcement expert*

Head of Analysis and Prevention Board, Financial Crime Investigation Service under the Ministry of  
Interior

Mr Vilius PECKAITIS *law enforcement expert*  
Chief Investigator of the Analysis and Prevention Board, Money Laundering Prevention Division  
Financial Crime Investigation Service under the Ministry of Interior

Mr Egle RAMANAUSKIENE *law enforcement expert*  
Deputy head of Control Department

Mr Darius ZVIRONAS *law enforcement expert*  
Head of the Organized Activities Unit, Police Department under the Ministry of Interior, Criminal Police  
Board

#### **MALTA / MALTE**

Dr Anton BARTOLO *legal expert*  
**ACTING HEAD OF DELEGATION**  
Registrar of Companies and Director Corporate Services  
Malta Financial Services Authority (MFSA)

Mr Michael CASSAR *law enforcement expert*  
Assistant Commissioner of Police, Malta Police Force, Police General Headquarters

Ms Katia SATARIANO  
**FINANCIAL EVALUATOR FOR LITHUANIA**  
Compliance Officer, Financial Intelligence Analysis Unit

Mr Michael STELLINI  
**LAW ENFORCEMENT EVALUATOR FOR MOLDOVA**  
Senior Legal & International Relations Officer  
Financial Intelligence Analysis Unit (Malta)

Dr Manfred GALDES *law enforcement expert*  
Director, Financial Intelligence Analysis Unit

#### **REPUBLIC OF MOLDOVA / REPUBLIQUE DE MOLDOVA**

M. Viorel CHETRARU  
**HEAD OF DELEGATION**  
Général-majeur, Directeur du Centre National Anticorruption (CNA)

Ms Stela BUIUC *legal expert*  
Deputy Director, Center of Harmonization of the Legislation, Ministry of Justice

M. Andrei BURCIU  
Chef de la Section du Monitoring des activités de prévention et de la lutte contre le blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, Département de la Réglementation et de la surveillance bancaire, BNM

Mr Adrian CORCIMARI  
FIU Moldova

Mr Artur GHERMAN  
vice-president of National Commission of Financial Market

M. Ruslan GRATE  
Chef de la Direction Contrôle Bancaire et surveillance des activités de la prévention et de la lutte contre le blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, Département de la Réglementation et de la surveillance bancaire, BNM

Ms Elena PUI  
Director of Executive Unit of National Commission of Financial Market

Mr Veaceslav PALADI  
Deputy Chief of Foreign Affairs Direction of National Commission of Financial Market  
Mme. Emma TĂBÎRȚĂ  
Vice-gouverneur de la Banque Nationale de la République de Moldova (BNM)

Mr Eduard VARZAR  
Anti-corruption Prosecutor's Office

#### **MONACO**

Mme Marie-Pascale BOISSON *legal / law enforcement*  
**HEAD OF DELEGATION**  
Directeur, Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (SICCFIN)

Mr Frederic COTTALORDA  
**FINANCIAL EVALUATOR FOR ANDORRA**  
Chef de Division, SICCFIN

M. Lionel ALBRAND  
SICCFIN

#### **MONTENEGRO**

Mr Vesko LEKIĆ *financial expert*  
**HEAD OF DELEGATION**  
Deputy Director, Administration for the Prevention of Money Laundering and Terrorist Financing

Miss Ana BOSKOVIC  
Prosecutors office

Mr Drazen BURIC *legal expert*  
Deputy of Special prosecutor

Mr Dalibor MEDOJEVIC *law enforcement*  
Head inspector, Police Administration,

Mr Pradrag MITROVIC  
Director, APMLTF

Mrs Hedija REDZEPAGIC  
Head of compliance Dept, Central bank

Mrs Ana SPAIC  
Central bank

#### **POLAND / POLOGNE**

Mrs Elzbieta FRANKOW-JASKIEWICZ *law enforcement expert*  
**HEAD OF DELEGATION**  
Ministry of Finance

Mr Jacek LAZAROWICZ *legal expert*  
Prosecutor, Ministry of Justice

Mr Radosław OBCZYNSKI *financial expert*

### **ROMANIA / ROUMANIE**

Mr Alexandru CODESCU  
Director of Supervision and Control Directorate  
National Office for the Prevention and Control of Money Laundering (NOPCML)

Mr Constantin-Ilie APRODU  
Senior Member of the Board of the Office, representative of the Romanian Court of Accounts

Mrs Codruta-Diana DRAGUSELEA  
Prosecutor, General Prosecutor of Romania, General Prosecutor's Office, Directorate for Investigating Organised Crimes and Terrorism

Mr Sorin TANASE *legal expert*  
**LEGAL EVALUATOR FOR LITHUANIA**  
Legal Adviser, Unit for Crime Prevention and Cooperation with EU Asset Recovery Offices  
Ministry of Justice

Mr Gabriel-Adrian VARTIRES  
Senior Member of the Board of the Office, representative of the Ministry of Justice

### **RUSSIAN FEDERATION / FÉDÉRATION DE RUSSIE**

Mr Vladimir NECHAEV  
**CHAIRMAN OF MONEYVAL / PRESIDENT DE MONEYVAL**  
Advisor, International Cooperation Department of the Government of the Russian Federation,

Ms Svetlana BOGDANOVA  
Central Bank

Mr Dmitry FEOKTISTOV  
Ministry of Foreign Affairs of the Russian Federation

Mr Kirill GROSHIKOV  
Legal Department, Rosfinmonitoring

Mr. Danil GUSEV  
International Cooperation Department, Rosfinmonitoring

Ms Nataliya LUKYANOVA  
Federal Financial Monitoring Service (Rosfinmonitoring)

Mr Alexey PETRENKO  
Rosfinmonitoring

Mr Anatoly PRIVALOV  
Rosfinmonitoring

Ms Yana PURESKINA  
Head of legal department, Federal Financial Markets Service

Mr Nikita TOKHONOV  
Deputy Head of Division, Ministry of Finance

## **SAN MARINO / SAINT-MARIN**

Mr Nicola MUCCIOLI, *financial expert*

**HEAD OF DELEGATION**

Vice – Director of the Financial Intelligence Agency

Mr Paolo FRANCONI *law enforcement expert*

Head of the Anti-Fraud Police Force, (Sector: Anti Fraud Police)

Mr Simon Luca MORSIANI *legal expert*

Law Commissioner of the Single Court

Ms Giorgia UGOLINI, *legal expert*

Financial Intelligence Agency

Mr Nicola VERONESI *legal expert*

Director of the Financial Intelligence Agency, (Sector: Financial Intelligence Unit)

## **SERBIA / SERBIE**

Mr Aleksandar VUJICIC

**HEAD OF DELEGATION**

Director, Directorate for Prevention of Money Laundering, Ministry of Finance

Mr Dusan ALEKSIC

senior supervisor, National Bank of Serbia

Ms Jadranka BOSNIĆ

National Bank of Serbia

Mr Vladimir CEKLIC

Head of Department, Seized/Confiscated Assets Management Directorate Ministry of Justice

Mr Vladimir DAVIDOVIC

Head of Group for international judicial cooperation, Ministry of Justice

Ms Silvija DUVANCIC GUJANICIC

Director in the National Bank of Serbia

Mr Zoran JAKOVLJEVIC

Deputy Public Prosecutor, Public Prosecutor's Office in Novi Sad

Mr Milovan MILOVANOVIC

Head of the Department for international cooperation and legal affairs, APML

Mrs Milunka MILANOVIC

Ministry of Finance,

Ms Jelena PANTELIC

Counselor in the Department for Money Laundering

Ms Biljana PAVLOVIC

Director of Seized/Confiscated Assets Management Directorate, Ministry of Justice

Mr Mladen SPASIC, *law enforcement expert*

Advisor to the Minister of Interior, Kabinet Ministra, Ministry of the Interior

## **SLOVAKIA / SLOVAQUIE**

Mrs Izabela FENDEKOVÁ *financial expert*

**HEAD OF DELEGATION**

Supervisor, Financial Market Supervision Division,  
Regulation and Financial Analysis Department, National Bank of Slovakia

Mr Andrej LAZAR *law enforcement expert*

Head of International Co-operation Department, Financial Intelligence Unit

Mr Jozef SZABO *legal expert*

Director of International Department, Prosecutor's General Office

## **SLOVENIA / SLOVÉNIE**

Ms Maja CVETKOVSKI *law enforcement expert*

**HEAD OF DELEGATION**

Head of International Cooperation Service, Office for the Prevention of Money Laundering, Ministry of Finance of the Republic of Slovenia

Mr Simon GOLUB *law enforcement expert*

**LAW ENFORCEMENT EVALUATOR FOR LATVIA**

Head of Financial Crime and Money Laundering Section, Criminal Police Directorate, Ministry of the Interior of the Republic of Slovenia

Ms Jelena MILOSEVIC *financial expert*

Inspector Advisor, Banking Supervision Department, Bank of Slovenia

## **"THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA" / "L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE"**

Ms Ilina GAREVSKA

Banking Association

Mr Vlatko GEORGIEVSKI

Public Prosecutor Office

Ms Aneta GJORCHESKA

Financial Intelligence Office

Mr Toni JANKOSKI

Ministry of Interior

## **UKRAINE**

Mr Oleksiy FESHCHENKO *financial expert*

**HEAD OF DELEGATION**

Deputy Head of the State Committee for Financial Monitoring of Ukraine,

Mrs Kateryna BUHAYETS *legal expert*

Head of International Co-operation Department, State Committee for Financial Monitoring

Mr Igor GAIEVSKYI

Head of Legal Department, the State Financial Monitoring Service of Ukraine

Ms Lada SMAKHTINA

Head of Department for Financial Monitoring, the National Bank of Ukraine

## UNITED KINGDOM CROWN DEPENDENCIES

### GUERNSEY CROWN DEPENDENCY OF THE UK

Ms Kate RABEY  
Legislative Counsel, Law Officers of the Crown

### JERSEY CROWN DEPENDENCY OF THE UK

Mr Andrew LE BRUN  
Director, Office of the Director General, Jersey Financial Services Commission

### ISLE OF MAN CROWN DEPENDENCY OF THE UK

Mr Paul HECKLES  
Head of Enforcement, Head of Authorisations  
Financial Supervision Commission

**Former Chairman of MONEYVAL /**  
*Ex-président du MONEYVAL*

Mr Vasil KIROV  
Head of Unit, Investigations and Operations I, External Aid, European Commission

**Council of Europe Observers /**  
*Etats observateurs auprès du Conseil de l'Europe*

## JAPAN

Apologised / Excusé

\*\*

## MEXICO / MEXIQUE

Mrs Lydia MADERO  
Observateur Permanent, Représentation du Mexique auprès du Conseil de l'Europe

Mme Andrea BARBOSA  
Attachée

## UNITED STATES OF AMERICA / ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Mr Christopher BURDICK  
**HEAD OF DELEGATION**  
Policy Advisor, Office of Terrorist Financing and Financial Crimes

Ms Natalie VOZZA  
U.S. Department of the Treasury

**Other members of the FATF /**  
*Autres membres du GAFI*

**GERMANY / ALLEMAGNE**

Mr Thomas MESSING  
Federal Financial Supervisory Authority

Ms Tatjana LEONHARDT  
Federal Financial Supervisory Authority

**Council of Europe bodies and mechanisms /**  
*Organes et mécanismes du Conseil de l'Europe*

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE (PACE) /**  
**ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE**

Mr Jean-Claude MIGNON  
President of the Parliamentary Assembly of the Council of Europe

Ms Agnieszka SZKLANNA  
Secretariat of the Committee on Legal Affairs and Human Rights, Parliamentary Assembly

**COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK /**  
**CEB – BANQUE DE DÉVELOPPMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE**

Apologised / Excusé

**International organisations and bodies /**  
*Organisations et organismes internationaux*

**COUNCIL OF THE EUROPEAN UNION / CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE**

Mr Peter NATH  
National Expert, General Secretariat of the Council of the EU, DG H 2 B [Fundamental Rights and Judicial Cooperation in Criminal Matters]

**EUROPEAN COMMISSION / COMMISSION EUROPEENNE**

Mr Ian MATTHEWS  
Policy Officer, European Commission, Directorate General Internal Market and Services  
Corporate Governance and Social Responsibility

**FINANCIAL ACTION TASK FORCE (FATF) /**  
**GROUPE D'ACTION FINANCIÈRE (GAFI)**

Mr Bjørn S. AAMO  
President of FATF

Mr Vincent SCHMOLL  
Administrateur Principal, FATF Secretariat,

**EURASIAN GROUP ON COMBATING MONEY LAUNDERING  
AND FINANCING OF TERRORISM (EAG)**

Mr Boris TOROPOV  
Executive Secretary, EAG Secretariat

Mr Andrey GASANOV  
Principal Administrator, EAG Secretariat

**INTERNATIONAL MONETARY FUND (IMF)**

Mr Giuseppe LOMBARDO  
Senior Counsel, Legal Department, International Monetary Fund

**UNITED NATIONS / NATIONS UNIES (UNODOC)  
&  
WORLD BANK / BANQUE MONDIALE**

Mr Klaudio STROLIGO  
Senior Financial Sector Specialist and World Bank / UNODC AML/CFT Mentor for Central Asia,  
Financial Market Integrity, WORLD BANK

**GIFCS – GROUP OF INTERNATIONAL FINANCE CENTRE SUPERVISORS**

Mr Richard WALKER  
Director of Policy and International Affairs, Guernsey Financial Services Commission

**ORGANISATION FOR SECURITY AND CO-OPERATION IN EUROPE (OSCE)**

Mr Roel JANSSENS  
Economic Adviser, Economic Governance Unit, Office of the Co-ordinator of OSCE Economic and  
Environmental Activities, Organization for Security and Co-operation in Europe (OSCE)

Mr Christian LARSON  
Programme Officer/Economic Co-operation and Governance, Office of the Co-ordinator of OSCE  
Economic and Environmental Activities

**UNITED NATIONS COUNTER-TERRORISM EXECUTIVE DIRECTORATE (CTED)**

Apologised / Excusé

**Scientific Experts /**  
*Experts Scientifiques*

Professor William C. GILMORE  
Professor of International Criminal Law, Faculty of Law,  
University of Edinburgh

Mr Giovanni ILACQUA  
Director, Bank of Italy, Unita di Informazione Finanziaria, Head of International Co-operation

Mr Andrew STRIJKER  
Senior Coordinator Financial Markets Integrity, Financial Markets Policy Directorate  
Ministry of Finance

Mr Boudewijn VERHELST  
Deputy Director CTIF-CFI, Scientific Expert Law Enforcement, Attorney General

Mr Herbert ZAMMIT LAFERLA  
Former Scientific Expert to MONEYVAL

**Secretariat of the Council of Europe /**  
*Secrétariat du Conseil de l'Europe*

Mr Philipp BOILLAT  
Director General, Directorate General of Human Rights and Rule of Law – DGI  
Council of Europe

Mr Jan KLEIJSEN  
Director, Information Society and Action against Crime  
Directorate General of Human Rights and Rule of Law – DGI

Mr John RINGGUTH  
**EXECUTIVE SECRETARY TO MONEYVAL / SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DE MONEYVAL**  
Administrator, Directorate General of Human Rights and Rule of Law (DG-1)

Mr Stanislas FROSSARD, EPAS Executive Secretary / Secrétaire exécutif de l'APES

Ms Livia STOICA BECHT, Administrator, MONEYVAL, Directorate General of Human Rights and Rule of Law

Mr John BAKER, Administrator, MONEYVAL, Directorate General of Human Rights and Rule of Law

Mr Dmitry KOSTIN, Administrator, MONEYVAL, Directorate General of Human Rights and Rule of Law

Ms Cristina MARIN, Administrator, MONEYVAL, Directorate General of Human Rights and Rule of Law

Mr Fatih ONDER, Administrator, MONEYVAL, Directorate General of Human Rights and Rule of Law

Ms Irina TALIANU, Administrator, MONEYVAL, Directorate General of Human Rights and Rule of Law

Mr Daniel TICAU, Administrator, MONEYVAL, Directorate General of Human Rights and Rule of Law

Mrs Marie-Louise FORNES, Administrative Assistant

Mrs Catherine GHERIBI, Administrative Assistant

Mrs Danielida WEBER, Administrative Assistant to MONEYVAL Committee